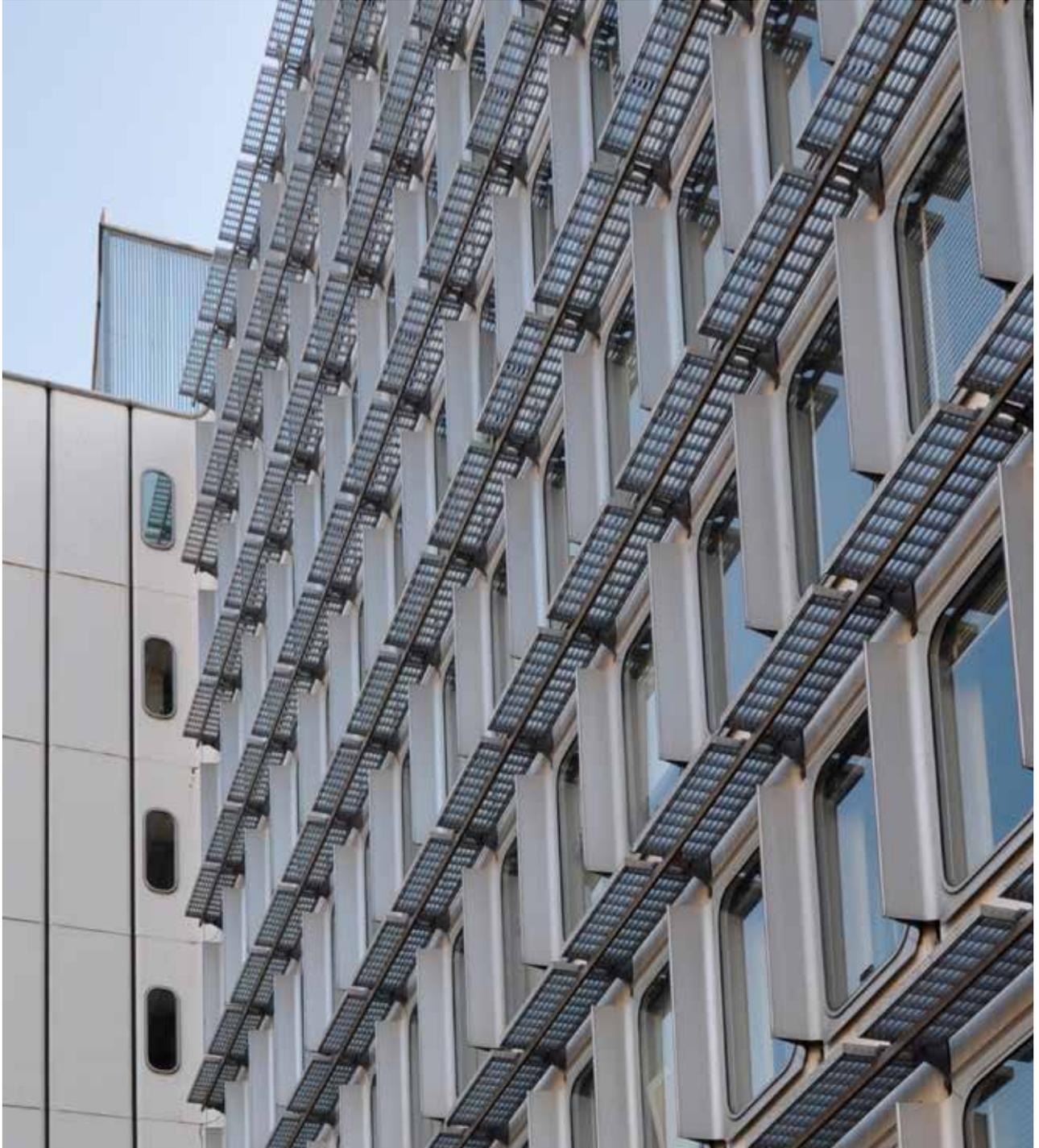


**COMPTE-RENDU DE SÉANCE**



**COMMISSION  
DU VIEUX PARIS**

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 73 du 14 septembre 2021.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M<sup>me</sup> Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Bérénice Gaussuin, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M<sup>me</sup> Jacqueline Osty, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M<sup>me</sup> Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine.

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M<sup>me</sup> Claire De Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M<sup>me</sup> Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M<sup>me</sup> Laurence Patrice, M<sup>me</sup> Hanna Sebbah, M<sup>me</sup> Karen Taieb, M<sup>me</sup> Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

**ORDRE DU JOUR**

<b>PERMIS</b>	
29, rue Manin (19 <sup>e</sup> arr.)	4
<b>FAISABILITÉS - CONSULTATIONS PRÉALABLES</b>	
13, rue Scipion (05 <sup>e</sup> arr.)	12
<b>DOSSIER</b>	
12, rue du Château des Rentiers (13 <sup>e</sup> arr.)	30
23A, rue Oudinot (07 <sup>e</sup> arr.)	34
10, rue de Bassano (16 <sup>e</sup> arr.)	37
27-29, rue Chateaubriand (08 <sup>e</sup> arr.)	40
1, rue Miollis (15 <sup>e</sup> arr.)	44
<b>PROPOSITIONS D'OPPOSITION</b>	
4B, rue du Gros Caillou (07 <sup>e</sup> arr.)	50
7, rue de Mont-Louis (11 <sup>e</sup> arr.)	51
1, rue Charles-François Dupuis (03 <sup>e</sup> arr.)	52
5, rue Beaujon (08 <sup>e</sup> arr.)	53
<b>AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP</b>	
8, passage Gustave Lepeu (11 <sup>e</sup> arr.)	54
60B, avenue d'Iéna (16 <sup>e</sup> arr.)	55
26, boulevard Brune (14 <sup>e</sup> arr.)	56



Vizzanova, photographe, *Façade sur la rue Priestley de la Fondation ophtalmologique Adolphe de Rothschild (pavillon Moreau), 1905* (publiée dans *La Construction moderne*, 1905).



Plan du rez-de-chaussée, 1905 (publiée dans *La Construction moderne*, 1905).



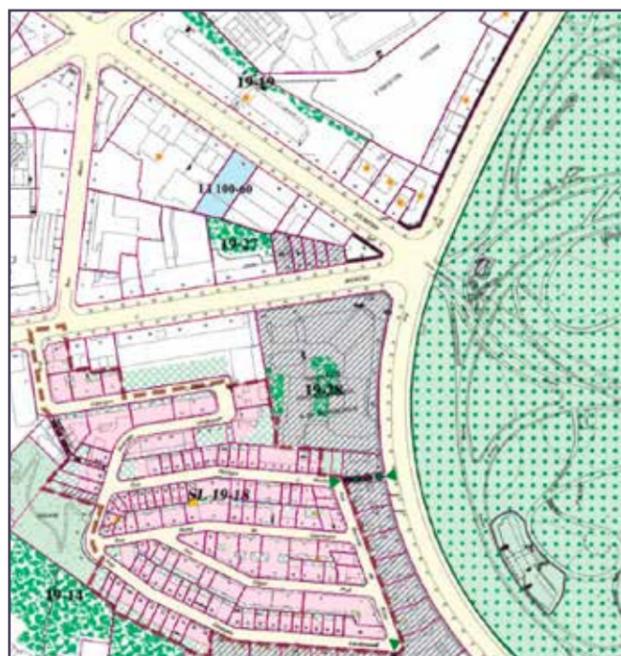
Vue du nouvel institut ophtalmologique des Buttes-Chaumont à Paris en 1905 (BHVP).

## 29, rue Manin (19<sup>e</sup> arr.)

### Extension et restructuration de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

Pétitionnaire : M. GOTTMANN Julien  
 HÔPITAL FONDATION ROTHSCHILD  
 PC 075 119 20 V0044  
 Dossier déposé le 03/12/2020  
 Fin du délai d'instruction le 22/07/2021

« Construction de surface de plancher à destination de service public ou d'intérêt collectif, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+7 sur 1 niveau de sous-sol.  
 Surface créée : 7248 m<sup>2</sup>. Travaux comportant des démolitions. Surface démolie : 1281 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Fondation ophtalmologique Alphonse de Rothschild édifiée en 1902-1905 par l'architecte Maurice-René Chatenay. La pente du terrain a contraint à de nombreux remblais et donc à asseoir la construction sur de nombreux puits en béton armé reliés par des longrines. Le soubassement est en meulière apparente les deux premiers étages en pierre avec chaînages en brique le troisième étant tout entier en brique. La couverture est en tuiles de Bourgogne. Un soin particulier a été apporté à l'éclairage et la ventilation. La Fondation devant être largement ouverte à la population le dispensaire se trouve dans la partie centrale du bâtiment à l'angle des deux ailes avec séparation rapide des malades contagieux et non contagieux le bloc opératoire est éclairé par une grande baie au nord avenue Mathurin-Moreau. »

#### PRÉSENTATION

La Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild est construite en 1902-1905 par les architectes Maurice René Chatenay (1865- 1947) et Rouyrre, par volonté du baron Adolphe de Rothschild, qui à sa mort (en 1900) confia à sa veuve une somme dédiée à la réalisation d'un hôpital spécialisé dans les soins des yeux, ouvert à tous.

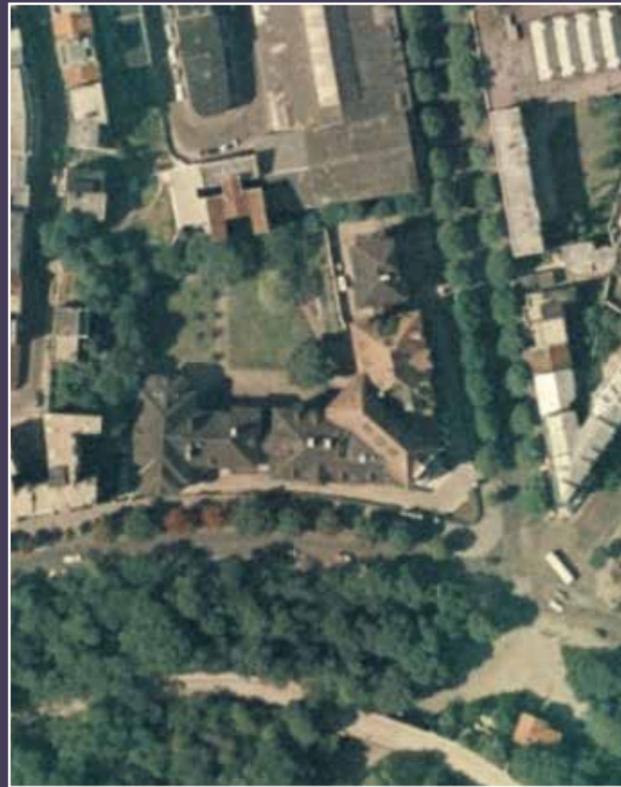
C'est un modèle de l'architecture hospitalière du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui s'inscrit dans la typologie pavillonnaire considérée comme la plus conforme aux dernières découvertes dans le domaine de la médecine, car favorisant l'isolement des malades. Cette implantation en pavillons implique aussi un lien fort avec l'environnement proche et conjugue prophylaxie, fonctionnalité et esthétique. L'emplacement de l'hôpital fut choisi dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, face au parc des Buttes-Chaumont, au croisement de la rue Manin et de la rue Priestley (aujourd'hui avenue Mathurin Moreau) ; la pente du terrain mais aussi les conditions géologiques ont exigé des travaux importants en sous-œuvre.

Dans sa configuration d'origine, l'hôpital est composé de trois pavillons, dont un central à l'angle de l'îlot, les deux autres donnant sur les rues, reliés entre eux par deux ailes (et une galerie côté Moreau). Le pavillon Moreau était destiné aux opérations, tandis que celui Manin était conçu pour accueillir les malades contagieux.

La distribution des étages reposait sur un système de galeries centrales ; la distribution verticale était assurée par un ou deux escaliers selon l'aile et le pavillon considéré, dont un escalier d'honneur à double révolution dans le vestibule du pavillon central disparu. Les façades sont traitées en meulière aux rez-de-chaussée



Vue de la façade du pavillon central vers 1967 (publiée dans *La Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild, Paris, 1967*).



Vue aérienne du site en 1961 (© IGN).



Vue actuelle de l'aile et du pavillon Manin.



Vue actuelle des corps des bâtiments donnant sur l'avenue Mathurin-Moreau ; le pavillon Moreau est partiellement caché par une structure provisoire.



Vue actuelle du bâtiment construit dans les années 1970 (partie en brique en cœur de parcelle).



Vue actuelle de l'espace extérieur.

et rez-de-jardin, en pierre et en brique aux étages, avec des ornements de mosaïque. L'horloge, l'inscription et le millésime complètent le décor de la façade centrale. Les toitures à fortes pentes sont couvertes en tuiles de Bourgogne ; le projet prévoyait aussi une large zone destinée à un jardin à l'intérieur de la parcelle, l'idée étant celle d'un ensemble plus proche des demeures de campagne que d'une structure hospitalière, selon un style « anglo-normand » souhaité par le mécène.

Une première campagne de travaux de modernisation est entamée en 1962 par l'architecte Jean Tandeau de Marsac (1904-1980), dans le but de transformer la conception pavillonnaire d'origine de l'hôpital en un « bloc » moderne. Les galeries de liaison entre les ailes et les pavillons sont supprimées et les façades unifiées ; les cuisines et les logements du personnel font l'objet de modifications et le grand escalier d'honneur, reliant le rez-de-chaussée au premier étage, est détruit.

Dans les années soixante-dix, un nouveau bâtiment est réalisé par l'architecte Nicolas Topaloff, édifié en partie sur l'emprise de l'ancien jardin et en partie sur la parcelle sise au 10-16, rue Philippe Hecht, acquise par la Fondation. Cet édifice comprend un rez-de-chaussée sur deux niveaux de sous-sol et s'élève de six à huit étages carrés avec toit-terrasse. Les façades sont en mur rideau et en

brique pleines ; le bâtiment est relié à l'aile Manin par un passage au rez-de-chaussée et au pavillon Manin par deux passerelles implantées aux R+1 et R+2. Une nouvelle campagne de travaux est réalisée entre 1982 et 1985 pour la modernisation intérieure, avec recloisonnement et réaménagement des deuxième et troisième étages des ailes et du pavillon Manin. Une passerelle extérieure vitrée en structure métallique est réalisée en 1985 par l'architecte Frédéric Herbin, coté intérieur, pour relier le pavillon Manin au pavillon central.

Les derniers travaux réalisés concernent l'extension au sous-sol de la cuisine et le réaménagement du restaurant (1994, cabinet Person), la modernisation intérieure (années 2000), jusqu'à la création du parvis devant le pavillon central et le réaménagement de l'entrée (2011).

Le projet d'extension et de réhabilitation de la Fondation Ophtalmologique Rothschild a fait l'objet d'une consultation de maîtrise d'œuvre en octobre 2019.

En ce qui concerne strictement les bâtiments « anciens » de l'ensemble, le projet prévoit le remplacement de la façade de 1962 reliant l'aile Moreau au pavillon Moreau, avec un volume vitré qui rappellerait la galerie de connexion d'origine et marquerait l'accès aux soins ambulatoires, après démolition de la structure existante. La grande baie vitrée du pavillon Moreau

serait reconstituée suivant le dessin d'origine, avec un doublement de châssis intérieurs qui assurerait l'isolement de la salle d'opération.

Le projet envisage aussi un aménagement paysager entre l'ensemble historique et les rues Manin et Moreau, une « épaisseur végétale qui viendra prolonger jusqu'au pied du bâtiment la présence du parc des Buttes-Chaumont. Il s'agit d'un jardin en pleine terre qui constitue un "espace vert protégé" au sens du PLU et confère à nouveau à la Fondation ce rapport si particulier qu'elle entretenait autrefois avec la rue : une mise à distance par le végétal, véritable "luxe" dans l'espace parisien » selon la notice du permis de construire.

Il est prévu la modification de l'accès principal, plusieurs fois remanié pour répondre aux exigences d'accessibilité des voitures, des piétons, mais aussi pour améliorer la lisibilité et représentativité de la fondation : la solution proposée se décline autour de l'élément de la rampe, en connexion avec les espaces d'accueil et de cafeteria dans le hall de l'hôpital.

Mais l'intervention la plus lourde du projet, pour son implantation et son volume, est l'extension de l'hôpital, avec la réalisation d'un édifice, allant de R+3 à R+7, dans l'espace extérieur entre l'ensemble du début du XX<sup>e</sup> siècle et le bâtiment des années 70. L'emprise au sol de ce futur

bâtiment serait d'environ 1600 m<sup>2</sup>.

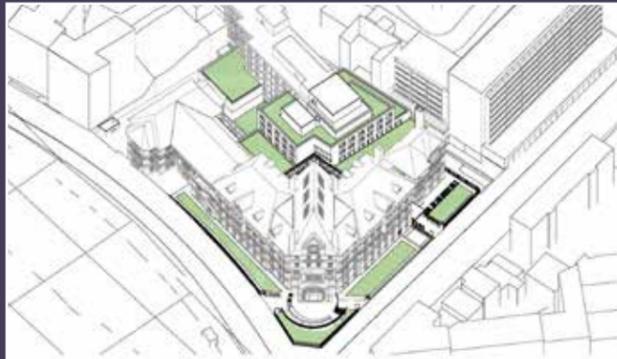
Cette construction aurait lieu après démolition des volumes occupant l'espace extérieur (les préfabriqués, une extension contenant la salle de conférence et l'ancienne guérite de sécurité, des années 60-70), de la passerelle extérieure au R+2 (1985), des passerelles de liaison entre les bâtiments, ainsi que de la plateforme « fluides » (2000), après des travaux de désamiantage, déplombage et curage.

Le site étant situé à l'aplomb de différentes zones de carrières, des travaux complexes pour l'édification de l'extension sont prévus de même que l'agrandissement du premier sous-sol existant et que la réalisation d'un deuxième sous-sol autour du pavillon Moreau. Dans ce pavillon, l'intégralité des planchers serait remplacée et certains murs de refend seraient supprimés, ce qui revient à la démolition complète de la structure du Pavillon Moreau à l'exception des voiles périphériques.

Les connexions annoncées entre les bâtiments historiques et la nouvelle construction engendreraient la démolition des parties des façades existantes pour réaliser les ouvertures et les renforts structurels nécessaires (par portiques de béton ou métalliques) ; il est également prévu le renfort des planchers des bâtiments existants. L'extension projetée mettrait en connexion tous les



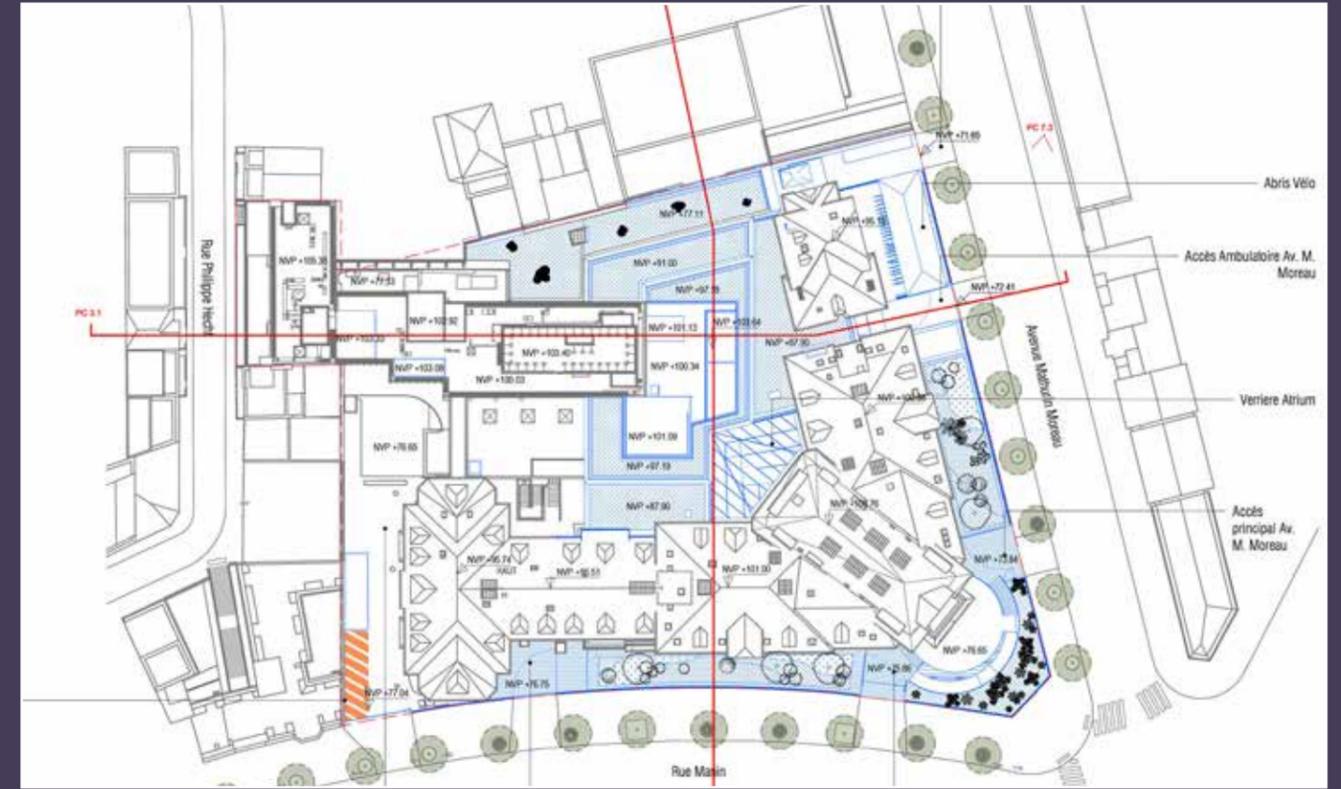
Plan-masse des constructions à démolir (© Brunet-Saunier Architecture).



Axonométrie du projet montrant le nouveau jardin aménagé en périphérie du bâtiment et les terrasses végétalisées (© Brunet-Saunier Architecture).



Vue d'insertion du projet depuis l'atrium (© Brunet-Saunier Architecture).



Plan-masse, état projeté (en bleu les nouvelles réalisations) (© Brunet-Saunier Architecture).

bâtiments existants, du rez-de-jardin au deuxième étage, dans le but d'améliorer la fonctionnalité de l'hôpital, avec des points de montée bien identifiés afin d'éviter le croisement des parcours.

Un atrium sous verrière, réalisé dans l'axe historique d'accès à l'édifice et conçu comme un jardin d'hiver, serait un espace de déambulation et d'attente permettant de centraliser les flux du personnel et des patients. La médecine ambulatoire et les autres consultations seraient rassemblées autour de cet atrium central du RDC au R+2, le secteur opératoire serait réaménagé au R+2, les soins critiques et la réanimation regroupés au R+3.

Le projet se veut respectueux des avoisinants, avec un recul du nouveau volume de 6 mètres par rapport à la limite parcellaire pour favoriser l'ensoleillement des voisins. La façade, définie comme « domestique et claire », est conçue en brique claire et les trumeaux seraient en partie revêtus de tôle métallique ; les toitures-terrace seraient végétalisées.

Aujourd'hui, l'ancien jardin a disparu, son emprise étant partiellement occupée par le bâtiment des années 70 et par d'autres volumes techniques, construits au gré des exigences d'agrandissement et d'innovation de la Fondation. Subsiste cependant la perception d'un espace extérieur central, peu valorisé mais qui dialogue avec

l'architecture existante. La densification complète de cette zone compromettrait cette relation intérieur/extérieur, ainsi que la lisibilité -qui subsiste- de la composition d'origine.

#### DISCUSSION

Corinne Faugeron se dit surprise par un tel projet de densification, qui ne lui semble pas cohérent voire contraire aux recommandations du PLU. Paul Chemetov condamne fermement un projet de bourrage, où l'utilisation de la brique est destinée à singer l'existant. Bernadette Blanchon se demande si l'atrium sera aussi lumineux que promis et s'interroge sur la destination des espaces végétalisés. Mireille Grubert pose de son côté la question de la ventilation des nouveaux espaces. Enfin François Châtillon pointe du doigt la visibilité des locaux techniques en toiture et suggère que soit affiné leur dessin, au moyen d'une écriture plus volontaire.

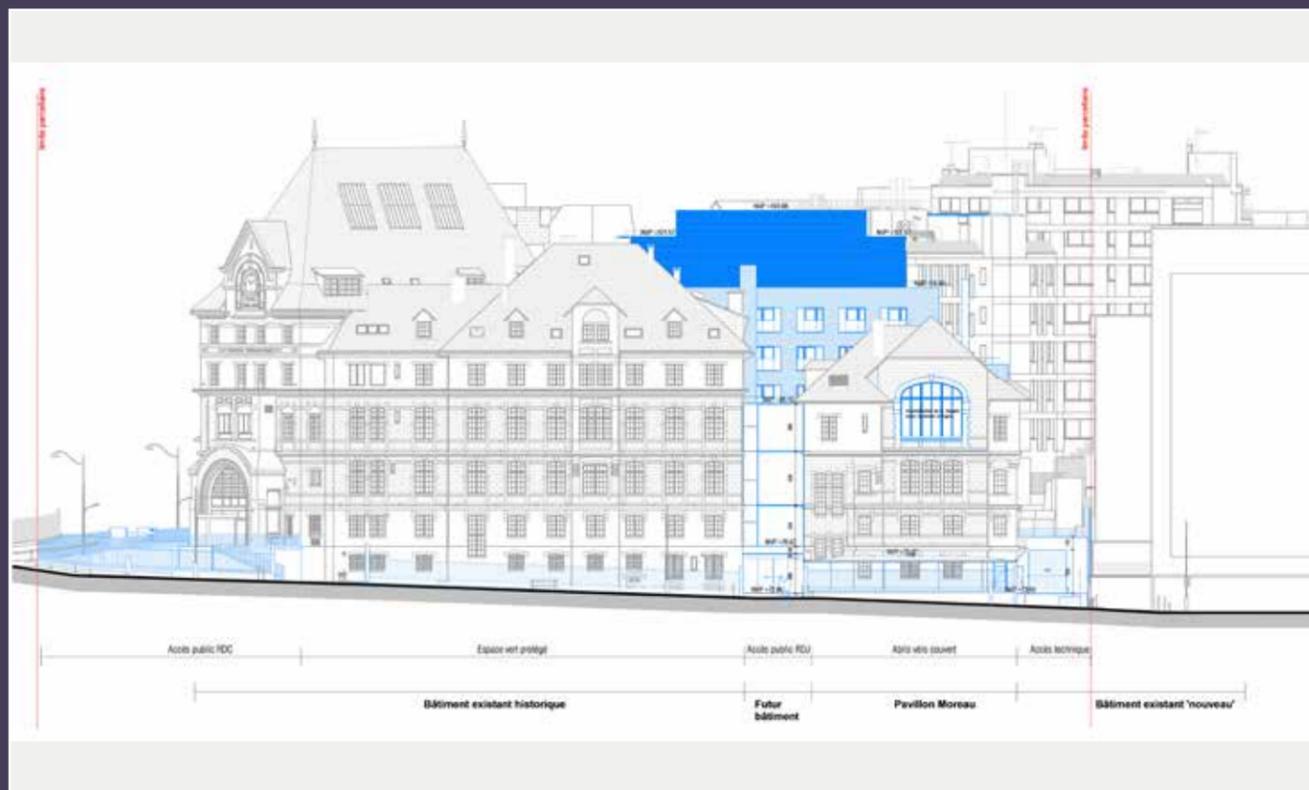
#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet d'extension et de restructuration de l'Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild. Elle émet de sérieuses réserves sur le parti

général du projet, qui lui semble inabouti en de nombreux points (justification et traitement de l'atrium, choix des matériaux, ventilation). Elle s'interroge également sur l'impact, encore difficilement perceptible sur les rendus, des volumes en superstructures qu'un tel équipement nécessite.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *La Fondation Ophtalmologique Adolphe de Rothschild (23-29 rue Manin / 54bis-58 avenue Mathurin Moreau / 10-16 rue Philippe Hecht, Paris XIX<sup>e</sup>). Étude historique et documentaire*, janvier 2019.



Élévation des façades sur l'avenue Mathurin-Moreau, état projeté (en bleu les nouvelles réalisations) (© Brunet-Saunier Architecture).



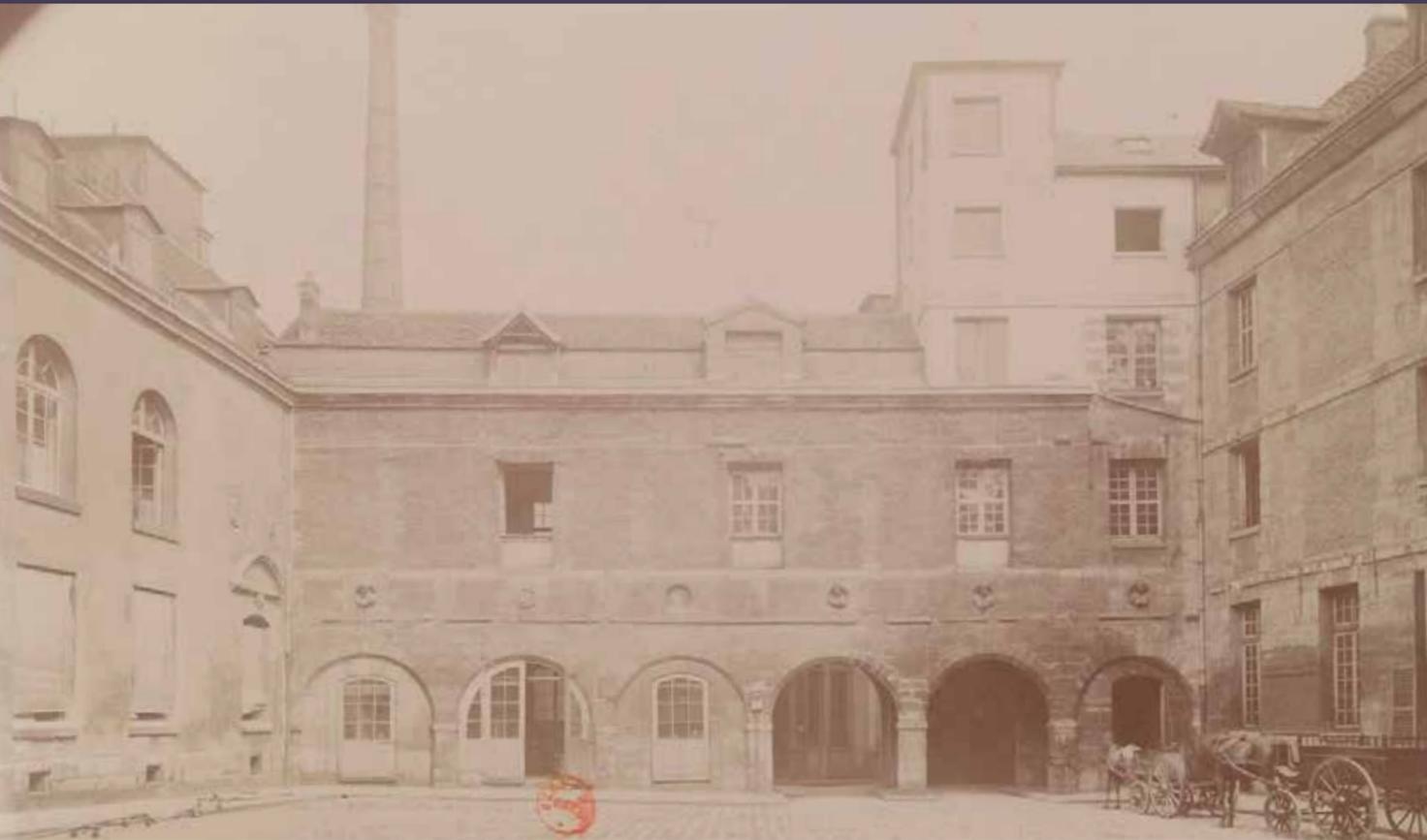
Vue aérienne du site, état existant (© Brunet-Saunier Architecture).



Élévation des façades intérieures, état projeté (en bleu les nouvelles réalisations) (© Brunet-Saunier Architecture).



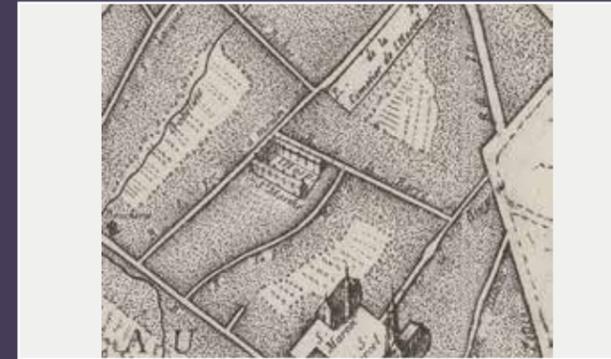
Vue aérienne du site, état projeté (© Brunet-Saunier Architecture).



Vue aérienne et localisation des ailes (© Agence Wilmotte).



Vue de l'aile Renaissance, côté cour.



Plan de Jouvin de Rochefort (détail), 1672.



Vue de l'aile Scipion, côté rue.

## 13, rue Scipion (05<sup>e</sup> arr.)

### FAISABILITÉ

#### Installation d'un campus universitaire et de logements étudiants dans l'Hôtel Scipion

##### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques :  
La galerie Renaissance : classement par arrêté du 4 novembre 1899. La façade sur la rue et la toiture correspondante : inscription par arrêté du 26 septembre 1969.

##### PRÉSENTATION

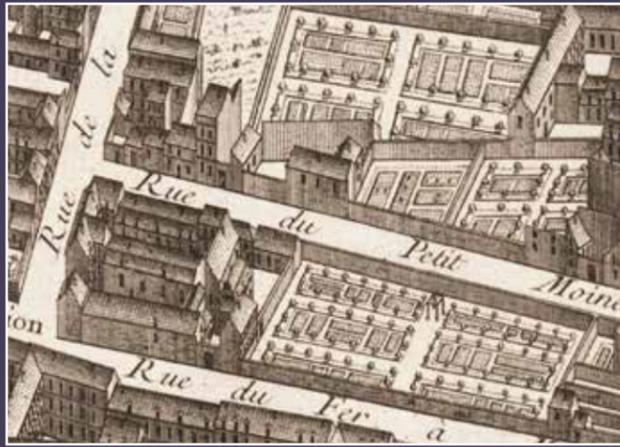
Rare témoignage d'hôtel parisien de la Renaissance avec sa galerie en pierre et briques, l'hôtel « Scipion Sardini » - c'est le nom d'un de ses propriétaires - résulte de différentes campagnes de construction qui remontent pour les plus précoces à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle et se poursuivent jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup>. Il prend place dans l'espace alors peu bâti de l'ancien faubourg Saint-Marcel, du nom de la collégiale installée au XI<sup>e</sup> siècle dans cette zone à vocation funéraire (nécropole antique, cimetière mérovingien). Le quartier se densifie progressivement avec une accélération au XVII<sup>e</sup> siècle due à l'installation



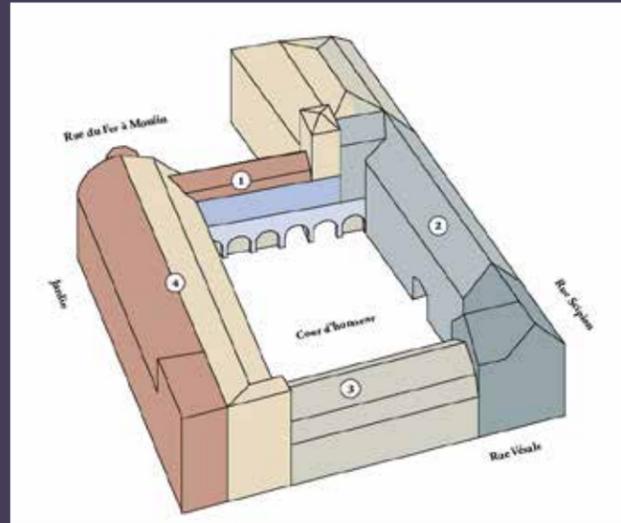
Extrait du P.L.U.

de la manufacture royale des Gobelins ; il prend alors un caractère plus artisanal voire industriel, favorisé par la présence de la Bièvre. L'hôtel particulier initial se niche dans le parcellaire primitif, le long des anciennes rue de la Barre (rue Scipion) et du Fer à Moulin, alors que le tissu urbain sera profondément bouleversé après 1857 par le percement des boulevards Arago et Saint-Marcel. Une « grande maison » est bâtie avant 1540 par le couple Bullioud, formé par un échevin de Lyon et une Parisienne d'ancienne noblesse, qui possédait ces terrains. Le terrier du roi indique alors déjà l'existence de plusieurs bâtiments et d'un « grand jardin ». Cet « hôtel de Bulles » passe en héritage à Claude Bullioud et son mari Bertrand Plouvier en 1546, qui mettent l'hôtel en location avant qu'il ne soit acquis par Scipion Sardini, riche financier Lucquois arrivé en France dans le sillage de Catherine de Médicis. Les sources divergent sur la date de cet achat mais dès 1585, après un procès, les précédents propriétaires récupèrent leur bien. C'est probablement durant l'occupation par Sardini qu'est construite la galerie à arcades qui ferme la cour au nord-ouest dans son premier état, véritable marqueur de cet ensemble qui expliquerait la pérennité du vocable malgré les passages de propriété et les changements d'usage. À la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1598, les propriétaires font faire d'importants tra-

vaux qui conduisent à une organisation en trois corps de bâtiments, l'aile Médicis formant le corps de logis entre cour et jardin. La galerie, qui ne comportait alors qu'un niveau maçonné surmonté probablement d'un étage de maçonnerie légère à pan de bois, serait alors modifiée pour se pourvoir d'un véritable étage noble au-dessus des arcades de pierre et du bandeau de brique et pierre comportant le beau décor de médaillons en terre cuite dans l'esprit des Della Robbia. Ces aménagements sont dus à Guillaume Turpin, maître maçon auquel on doit le chœur de l'église Saint-Médard située à proximité. Peu après, en 1604, la propriété est acquise par François d'Amboise, magistrat, et son épouse Marguerite Cousinet, qui le louent à partir de 1613 aux « gouverneurs des pauvres enfermés ». L'ancienne demeure est ainsi convertie en hôpital pour les pauvres, dit « hôpital Sainte-Marthe » (l'oculus de la voussure du portail est fermé d'une ferronnerie qui rappelle ce patronage). Ces locataires achètent finalement les bâtiments en 1639. Ils se composent alors d'« un corps de logis composé de plusieurs chambres basses et hautes, plusieurs galeries hautes et basses allant du petit logis au grand. Cour et jardin. Le tout renfermé de murailles ». En 1656, Louis XIV crée l'Hôpital général, destiné à endiguer la pauvreté et la mendicité dans Paris par une



Plan de Turgot (détail), 1735.



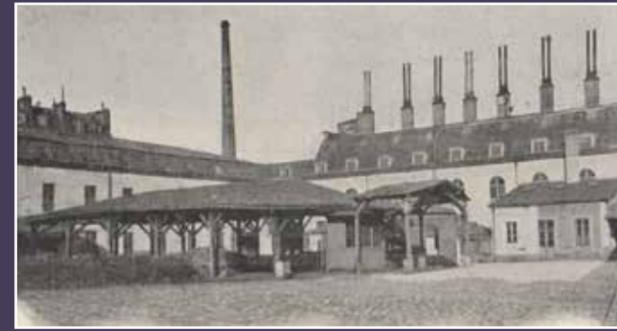
Ci-contre : datation des différentes parties (© Agence P-A. Gatier).

politique d'enfermement que va servir l'hôtel Scipion au sein de cette institution. Une nouvelle campagne de travaux correspond à cette affectation, qui voit la construction du corps de logis sur la rue Scipion, avec son monumental portail à arrière voussure de Montpellier. Placé à l'extrémité de l'aile Renaissance, alors modifiée et accessible par la galerie, un escalier permet de desservir les deux ailes perpendiculaires.

À partir de 1670, l'hôtel Scipion est affecté à la boulangerie et à la boucherie des hôpitaux et des hospices civils de Paris. Une nouvelle campagne d'aménagement est alors menée à cet effet, projetée par Louis Le Vau en sa qualité d'architecte grand voyer et inspecteur général des œuvres des bâtiments du Roi. Les travaux s'engagent cette même année -celle de sa mort- et s'achèvent en 1675. Les « pauvres » sont logés dans l'aile récente sur la rue Scipion qui semble à ce moment prolongée jusqu'à la rue Vésale (alors rue du Petit Moine) avec escalier en retour (des niveaux de caves différents témoignent de cette construction en deux phases). Les boulangers sont installés dans l'aile Renaissance, avec des logements ménagés dans la double hauteur de la galerie grâce à la mise en place d'un entresol, et éclairés par des lucarnes en toiture.

Une campagne d'agrandissement ultérieure est menée

par Germain Boffrand au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle consiste en la construction du corps de logis sur la rue Vésale, identifiable sur le plan de Delagrive (1728). Les installations utiles à la boulangerie sont complétées du côté de la rue du Fer à Moulin. À l'ouest, l'équipement est prolongé par un vaste jardin qui s'étendait jusqu'à l'emplacement de l'actuelle rue de la Collégiale. Dès lors, c'est sur cette partie du terrain que se développent les futures constructions, notamment à partir de la Révolution, alors que l'ensemble est désormais dédié exclusivement à l'usage de boulangerie générale des hôpitaux de Paris. Chargé à cette époque des hôpitaux de Paris, l'architecte Charles-François Viel entreprend à partir de 1792 une grande campagne de modernisation et d'adaptation des bâtiments existants. Les interventions les plus notables concernent le pavage des cours, une nouvelle distribution intérieure, des ravalements ainsi que des réparations aux toitures, comme la réouverture partielle des arcades de la galerie qui avaient été bouchées. Du côté ouest, l'ancienne aile Médicis (le corps de logis) est épaissie côté jardin pour accueillir une série de fours. Celle-ci est de nouveau modifiée et consolidée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par Théodore Labrousse. Elle est alors surélevée, pourvue d'un fronton avec horloge du côté de la cour d'honneur et de nouveau étendue côté jardin. Des



Vue de l'aile Médicis depuis l'ouest – les fours (carte postale ancienne).



Vue de l'aile Renaissance en 1917 (Casier artistique et archéologique).

planchers métalliques sont mis en place pour mieux supporter le poids des stocks de farine, posés sur des colonnettes en fonte qui remplacent les piles et arcades en pierre du rez-de-chaussée. Ces travaux de modernisation sont complétés par la création d'un corps de bâtiment de cinq étages affecté à la meunerie, faisant l'angle de la rue du Fer à Moulin et de la rue Scipion et venant doubler en épaisseur le bâtiment d'angle construit en 1747. On y adjoint en outre un moulin dans la cour de service, décaissée pour la mise en place d'une salle des machines dont subsisteraient aujourd'hui les structures.

En 1858, la rectification du tracé de la rue du Petit Moine, qui devient rue Vésale, et le percement de la rue de la Collégiale, entraînent une modification des limites de l'îlot qui se traduit par une transformation de l'aile Vésale remontant au XVIII<sup>e</sup> siècle et la construction de bâtiments supplémentaires sur le terrain de l'ancien jardin. L'ensemble comporte désormais trois accès : le principal par la rue Scipion et deux accès secondaires au nord et à l'ouest.

Dès 1899, la galerie Renaissance est classée au titre des monuments historiques et une campagne de restauration est engagée par Henri Nodet, ce qui ne remet pas en cause son affectation. Cette protection est complétée par une inscription à l'Inventaire des façades et toi-

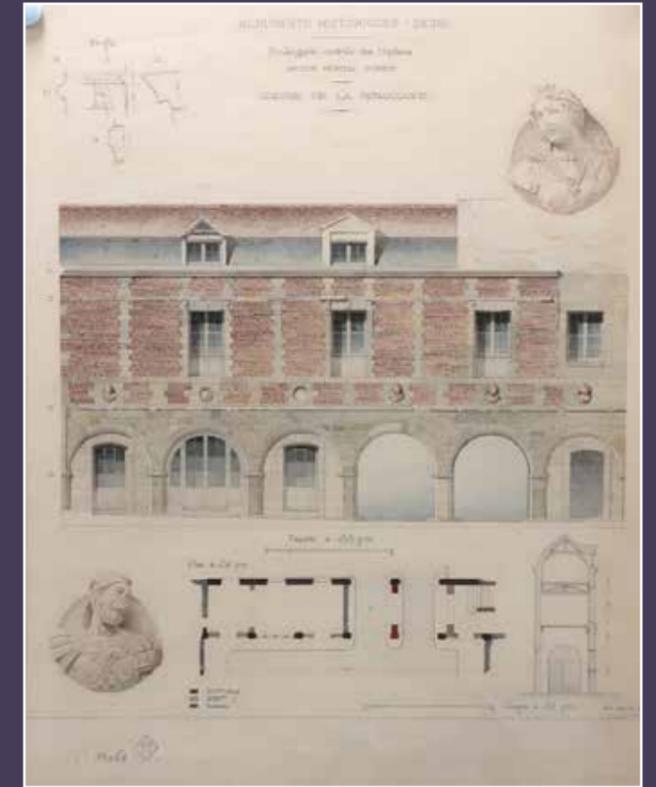


Planche pour la restauration de 1899, Nodet, ACMH (Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine).

tures de l'aile Scipion en 1969. Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, différentes campagnes de modernisation sont menées dans l'ensemble des bâtiments, qui voient également la construction de bâtiments complémentaires aux fonctions proprement hospitalières sur l'ancien jardin : les ailes sur la rue Vésale et de la collégiale remontent à 1952 tandis que l'équipement est complété du côté de la rue de Fer à Moulin par le centre de cure signé Jacques Kalisz (1987).

Les boulangeries des hôpitaux de Paris sont fermées en 1974. Un concours pour la réhabilitation et la transformation du site aboutit, entre 1986 et 1991, à une grande opération de réaménagement et reconstruction sur l'emplacement des anciens fours de l'aile Médicis par l'architecte Jean-Pierre Buffi. Il s'agissait alors de déployer des bureaux pour la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France, des surfaces tertiaires et des logements pour des collaborateurs de l'AP-HP. Afin d'éviter toute atteinte à la qualité architecturale du site, le projet s'était limité à la reconstruction du corps de logis sur la partie arrière, en l'articulant avec l'existant par une toiture en plein-cintre. La nouvelle élévation comporte des lucarnes en développement vertical sur toute la hauteur de la façade, entre lesquelles de petites baies animent les surfaces opaques. Au cours de cette campagne, la galerie Renaissance



Premier palier de l'escalier à l'articulation des ailes Scipion et Vésale.



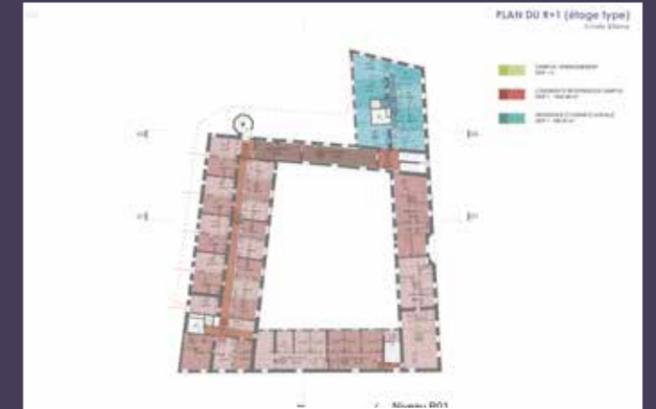
Renforcement des planchers dans l'aile Scipion.



Plan du rez-de-chaussée, projet : espaces d'enseignement et logements (© Agence Wilmotte).



Coupe nord-sud avec vue des espaces projetés sous l'existant (© Agence Wilmotte).



Plan du premier étage, projet : logements réversibles enseignement (© Agence Wilmotte).

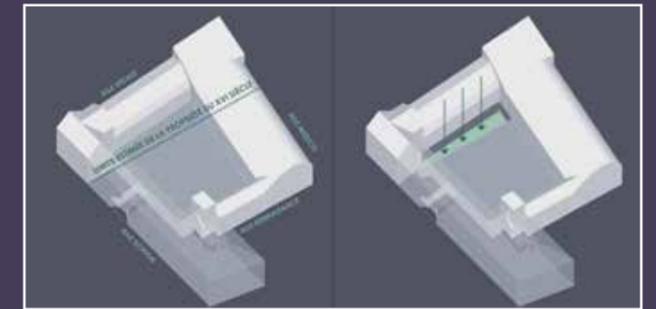


Schéma présentant le traitement de la cour. À gauche, état existant. À droite, création du jardin enterré (© Agence Wilmotte).

est de nouveau restaurée (Hervé Baptiste, ACMH). Les médaillons de terre cuite sont restaurés par le LRMH et remplacés par des copies, les originaux étant transférés d'abord au musée de l'Assistance publique puis mis en dépôt au musée de la Renaissance à Ecoen.

Après une consultation publique lancée en 2019, l'AP-HP a cédé la propriété de l'hôtel particulier Scipion Sardini au groupe CDG Investissement, qui envisage d'y installer un campus avec résidence étudiante.

Les évolutions du site et des bâtiments n'ont pas affecté leur caractère patrimonial et leur authenticité. L'essentiel des éléments structurels est ainsi conservé : élévations, murs de refends, planchers, circulations, toitures, etc. La cour conserve son pavage de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'état sanitaire de l'ensemble est généralement bon, malgré quelques révisions nécessaires et des observations à affiner par des sondages et diagnostics complémentaires.

La valeur historique et architecturale du site a été prise en compte dans l'élaboration du projet actuel de réhabilitation, dont le porteur s'est associé les compétences d'un architecte spécialiste du patrimoine, Pierre-Antoine Gatier, pour la maîtrise d'œuvre sur le bâti patrimonial, le projet des espaces supplémentaires étant confié à l'agence Wilmotte & Associés. La restauration vise au maintien des différentes phases témoignant de l'évolu-

tion de l'édifice et sera menée en conservation des éléments patrimoniaux remarquables tels que les escaliers, mais aussi les menuiseries anciennes subsistantes, et en conservation maximale de la matérialité des structures (plafonds, planchers) qui font déjà l'objet de premiers sondages. Les façades sont entièrement préservées mais des percements du soubassement sont envisagés, sur une à trois travées de l'aile Médicis, dans l'axe du porche. Seule la façade Buffi serait modifiée, en accord avec l'architecte qui a été associé à ce nouveau dessin.

Le programme envisage l'installation d'un campus combinant des espaces d'étude, de cours, de réunion avec des logements pour les étudiants. Les bâtiments situés hors quadrilatère, à l'angle nord-est de l'ensemble accueilleraient des logements sociaux, avec accès sur la rue du Fer à Moulin. Pour le campus proprement dit, les espaces d'enseignements sont prévus dans le « socle » du rez-de-chaussée, augmenté de deux niveaux enterrés, ménagés sous l'emprise totale des bâtiments et de la cour. En prévision de ce décaissement, un diagnostic géotechnique doit déterminer les mesures à prendre pour éviter autant que possible tout mouvement dans les élévations. Des travaux de reconnaissance de fondations sont en cours, sous surveillance archéologique, et des sondages sont d'ores et déjà prévus (Inrap). Selon la maîtrise d'ouvrage,

les dispositions des espaces souterrains pourraient être soumises, selon le résultat de ces fouilles, au choix de mise en valeur de leurs découvertes. Les édifices de ce quadrilatère et la cour seraient ainsi en grande partie placés sur de nouveaux locaux enterrés, soutenus par de nouvelles fondations, à l'exception des parties sur caves voûtées du XVII<sup>e</sup> siècle qui seraient conservées pour être intégrées au programme. Le pavement serait restitué excepté au droit de l'aile Vésale où, sur l'ancienne limite supposée de la propriété de l'hôtel particulier à la Renaissance, est envisagée la création d'un jardin décaissé. Ce dernier doit permettre de conserver un espace de pleine terre utilisé pour absorber les eaux et « désartificialiser » une partie de cette cour minérale. Il permet en outre un apport de lumière dans les niveaux sous-jacents.

Le porteur de projet envisage une ouverture du campus pour septembre 2023. Notons qu'une proposition d'extension de protection, approuvée par lui, est actuellement à l'étude pour l'ensemble du quadrilatère.

#### DISCUSSION

Karen Taïeb rappelle que lors d'une récente séance de CRPA, la protection de l'ensemble du site a été proposée. Jean-François Legaret rappelle pour sa part que la cour de l'hôtel de Mayenne a été dénaturée il y a cinquante

ans et que la vigilance s'impose sur la réalisation d'un nouvel immeuble au sein d'un tel site. François Chatillon évoque à son tour l'exemple de l'hôtel de Coulanges, qu'il a rénové, et rassure les membres de la Commission sur la faisabilité d'un chantier sous la cour et sous les caves. Il est toutefois plus circonspect sur le projet de décaissement, qui lui semble contradictoire. Mireille Grubert est du même avis et considère par ailleurs qu'il est dommage de modifier la façade du bâtiment de Jean-Pierre Buffi ; le nouveau dessin tend à la baliser et laisse craindre une lumière moins subtile. Bernadette Blanchon considère à son tour que le décaissement mérite d'être explicité, à quoi François Chatillon répond qu'il s'agit certainement d'une réponse à l'obligation de pleine terre inscrite dans le PLU. Il ajoute que pour résoudre le problème de la lumière en sous-sol, il est tout à fait possible de l'amener par le milieu de la cour, ce qui serait plus respectueux des proportions de l'ensemble. Bernard Gaudillère s'interroge enfin sur la superficie créée par le projet, qui n'est pas indiquée.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet en



Plan du sous-sol, niveau rez-de-jardin haut, état projeté  
(© Agence Wilmotte).



Plan du sous-sol, niveau rez-de-jardin bas, état projeté  
(© Agence Wilmotte).



État actuel et projeté de la façade Buffi (© Agence Wilmotte).

faisabilité d'installation d'un campus universitaire et de logements étudiants dans l'hôtel Scipion. Elle désapprouve l'option prise pour l'aménagement de la cour, dont le décaissé risque de provoquer une rupture dans la perception de cet espace historiquement important et autour duquel s'organise un ensemble immobilier particulièrement précieux. La Commission s'étonne également de la discrétion des éléments techniques nécessaires pour un tel programme ; seront-ils en superstructure ? Elle sera par ailleurs très attentive aux recherches archéologiques prochainement menées sur le site, qui pourraient conduire le projet à des modifications. Enfin, la Commission attire l'attention sur la qualité du bâtiment réalisé par Jean-Pierre Buffi à l'arrière de l'aile Médicis, dont la transformation en façade, même avec l'accord de l'auteur, ne lui semble pas particulièrement heureuse.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Audit historique et patrimonial Hôtel SCIPION SARDINI (13 rue Scipion 75005 Paris)*, mai 2020.
- Casier artistique et archéologique, Archives de la Commission du vieux Paris : CA5-121 et CA5-suppl178.
- P.-A. Gatier, ACMH, *Diagnostic, Hotel Scipion-Sardini*, avril 2021.
- Bibliothèque historique de la ville de Paris : Dossier iconographique : 1-EST-01453.
- Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine : Restauration de l'aile Renaissance classée, Étude préalable, H. Baptiste, 1988 ; Restauration de l'aile Renaissance classée, DOE, H. Baptiste, 1991.

## DOSSIER

### L'architecture de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle : l'enjeu patrimonial des façades

Parmi les dossiers examinés par le DHAAP et/ou par la Commission du Vieux Paris depuis une décennie, nombreuses sont les demandes visant à rénover des immeubles de bureaux des années 1950-1970, comprenant des interventions en façade très importantes. Les enjeux climatiques et énergétiques motivent très souvent ces demandes. Cependant, force est de constater que la portée de ces projets est aussi parfois d'ordre esthétique, fruit d'une volonté affichée de transformer ou de mettre au goût du jour une architecture jugée « datée ». Lorsque la rénovation est annoncée « à l'identique », le rendu final peut également être insatisfaisant ; c'est le cas notamment lorsque la finesse des huisseries d'époque n'a pas été retrouvée. Dans tous les cas, la perte est matérielle et certains bâtiments emblématiques sont aujourd'hui protégés au titre du PLU ou des Monuments historiques pour des dispositifs disparus ; on pense par exemple à la Cité Refuge, inscrite au titre des Monuments historiques en 1974, alors qu'un projet d'extension était en cours et rénovée en 2010 (Le Corbusier et Georges Candilis, 1933 et 1958 puis, Georges Candilis et Philippe Verrey, 1975-1978) ; à la tour Albert, protégée au titre des Monuments historiques en 1994 et rénovée entre 2001 et 2021 ; à la Cité des sciences de l'Homme, protégée au titre du PLU (Marcel Lods Paul Depondt Malzart et Henri Beauclair, 1968) rénovée en 2017 ; à l'ancienne Maison de l'Iran de la Cité universitaire-Fondation Avicenne (Mohsen Foroughi et Heydar Ghiaï, puis Claude Parent et André Bloc, 1969), inscrite au titre des Monuments historiques depuis 2008 et protégée au titre du PLU, mais dont les façades devaient être déposées suite à une demande examinée par le DHAAP en mars 2020.

La plastique parfois très affirmée de cette période n'est encore que partiellement étudiée. Les publications du Pavillon de l'Arsenal (notamment Éric Lapierre, *Guide d'architecture, Paris 2000-2008* et Simon Texier, *Paris 1950. Un âge d'or de l'immeuble*, 2010) ont permis d'identifier des figures marquantes, pour certaines totalement méconnues à l'échelle nationale. Sur une plus grande échelle, on notera la publication récente des actes du colloque tenu en 2019 à Cerisy (Gwenaëlle Rot et François Vatin dir., *L'esthétique des Trente glorieuses. De la Reconstruction à la croissance industrielle*, Trouville-sur-Mer, Illustria – Librairie des Musées, 2021). Deux journées d'études ont par ailleurs été consacrées au sujet en 2018 et 2021, organisées par l'association Docomomo France et en partenariat avec la Cité de l'architecture. Ces journées avaient pour but de revenir sur l'extrême difficulté que représente la rénovation des architectures emblématiques du XX<sup>e</sup> siècle et de mettre en avant des cas exemplaires. Il faut enfin signaler le rôle clé des Centres d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> siècle (SIAF/CAPA) dans la découverte, la documentation et la valorisation de ces architectures. Depuis sa création, ce centre d'archives permet une meilleure connaissance des travaux d'architectes actifs en une période longtemps considérée pour la quantité du bâti hérité plus que pour sa qualité plastique : l'inventaire et la valorisation des fonds Jean Dubuisson, Candilis-Josic-Woods, Claude Parent et Atelier de Montrouge a par exemple abouti à une lente – et parfois trop tardive – mais certaine attention lors de travaux de rénovation. Les recherches menées en Suisse depuis une vingtaine d'années sur la préservation de l'architecture moderne donnent enfin aux architectes et aux maîtres d'ouvrage d'aujourd'hui des outils éprouvés pour concilier respect de la valeur historique et adaptation aux exigences contemporaines.

Les travaux de la Commission du Vieux Paris, quant à eux, reflètent depuis les années 2000 à la fois l'intérêt et l'importance de cette problématique, tout en actant la lente disparition d'un patrimoine peu étudié. C'est ce que tend à démontrer le dossier thématique ici présenté, qui comprend à la fois des adresses examinées dans les dernières années de ce siècle, mais aussi de nouveaux dossiers sur lesquels la Commission est appelée à se prononcer. Nous rappelons ici quelques cas emblématiques : le 37-41, rue de la Victoire, 2<sup>e</sup> arr. (Jean Balladur, 1959), présenté en séances plénières en octobre 2003 et mai 2005 ; le 86, rue Regnault et 12, rue du Château-des-Rentiers, 13<sup>e</sup> arr. (Jacques de Brauer, 1976) ; le 6, avenue Mahatma Gandhi, 16<sup>e</sup> arr. (Jean Dubuisson, 1960-1970), présenté en séances plénières en juin et novembre 2017 ; le 31, rue du Colisée, 8<sup>e</sup> arr. (Jacques Starkier, 1969), présenté en séance plénière le 21 septembre 2018 ; le 69, avenue de la Grande Armée, 16<sup>e</sup> arr. (Louis, Luc et Thierry Sainsaulieu, 1962-1966), lui aussi présenté le 21 septembre 2018 ; le 10-20, rue Robert de Flers, 15<sup>e</sup> arr. (Michel Proux, 1976), présenté en séance du 21 novembre 2018 ; le 122, rue du Château-des-Rentiers, 13<sup>e</sup> arr. (Jacques Rivet et Henrik Lassen, 1974-1979), présenté le 19 décembre 2019.

Ces adresses n'ont pas toujours fait l'objet d'un vœu, mais il semble éclairant de les présenter aujourd'hui comme un corpus cohérent d'architectures lourdement modifiées, dont la liste tend à s'étoffer année après année.

## 12, rue Cantagrel et 37 rue du Chevaleret (13<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Le Corbusier et Pierre Jeanneret, Philippe Verrey et Georges Candilis  
**Date de construction** : 1933, 1952 et 1975-1978  
**Date de passage en séance** : 16 décembre 2010 et 5 avril 2011  
**Rénovation** : Opéra architectes et François Chatillon

Extrait du P.L.U.



Vue du bâtiment en 2010.



Vue d'insertion du projet (© Chatillon architecte).

## 33, rue Croulebarbe (13<sup>e</sup> arr.)

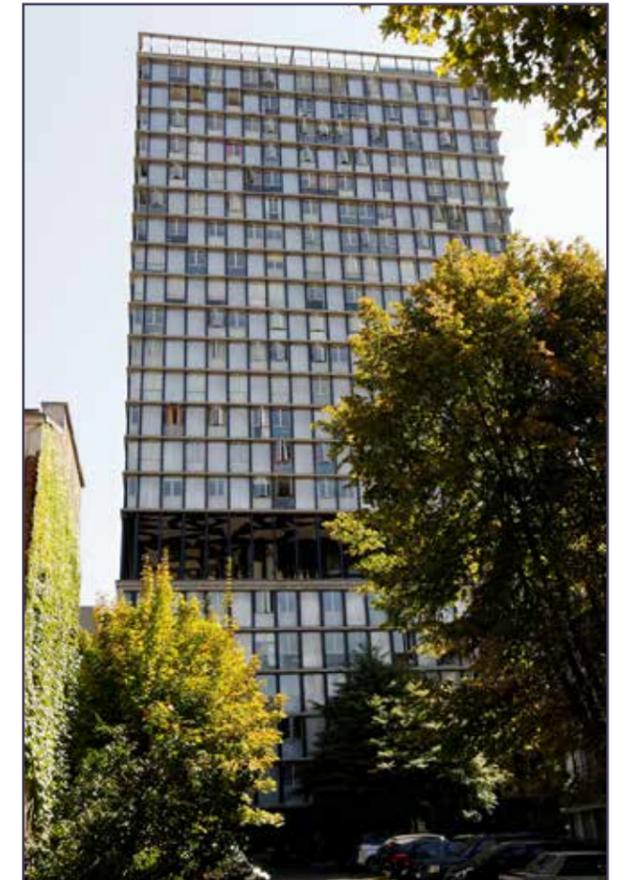


**Architecte** : Édouard Albert, Roger Boileau et Jacques Henri-Labourdette  
**Date de construction** : 1958-1960  
**Rénovation** : Corka Piqueras architecte

Extrait du P.L.U.



Vue du bâtiment en 2004 (© Simon Texier).



Vue du bâtiment en 2013.

## 37-41, rue de la Victoire (09<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Jean Balladur, avec Benjamin Lebeigle et Jean-Bernard Tostivint. Jean et Gilles Balladur réalisent des transformations entre 1987 et 1993  
**Date de construction** : 1959  
**Date de passage en séance** : 7 octobre 2003 et 12 mai 2005  
**Rénovation** : DTACC architectes

Extrait du P.L.U.

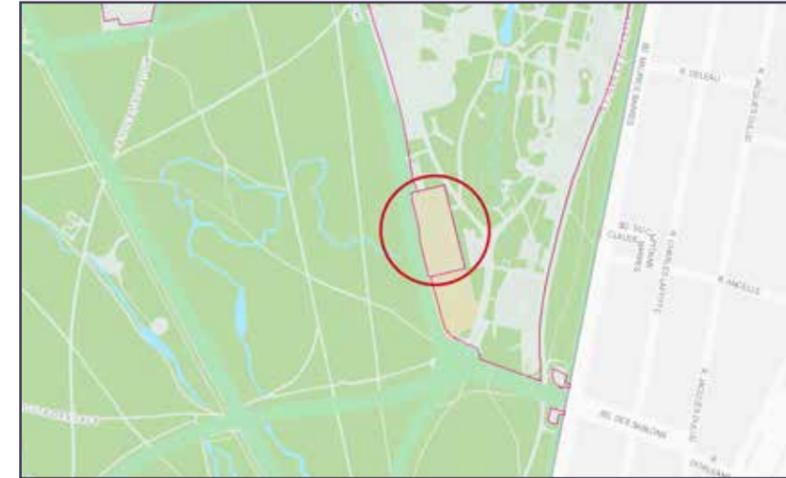


Vue du bâtiment en 2005.



Vue actuelle du bâtiment.

## 6, avenue du Mahatma Gandhi (16<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Jean Dubuisson, avec Michel Jausserand  
**Date de construction** : 1960-1970  
**Date de passage en séance** : 28 juin et 23 novembre 2017  
**Rénovation** : Gehry & Partners – Agence Search

Extrait du P.L.U.



Vue du bâtiment en 2017.

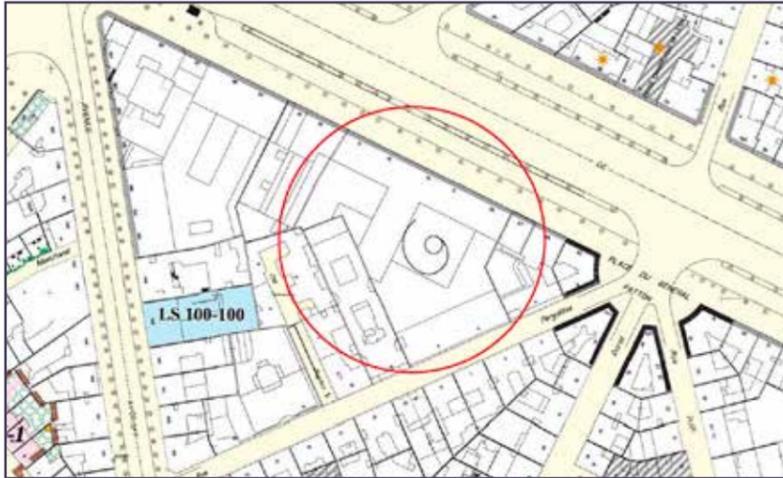


Vue actuelle du bâtiment.



Vue d'insertion du projet présenté en 2017 (© Gehry & partners et agence search).

## 69, avenue de la Grande Armée (16<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Louis, Luc et Thierry Sainsaulieu  
**Date de construction** : 1962-1966  
**Date de passage en séance** : 21 septembre 2018  
**Rénovation** : Baumschlager Eberle architectes

Extrait du P.L.U.

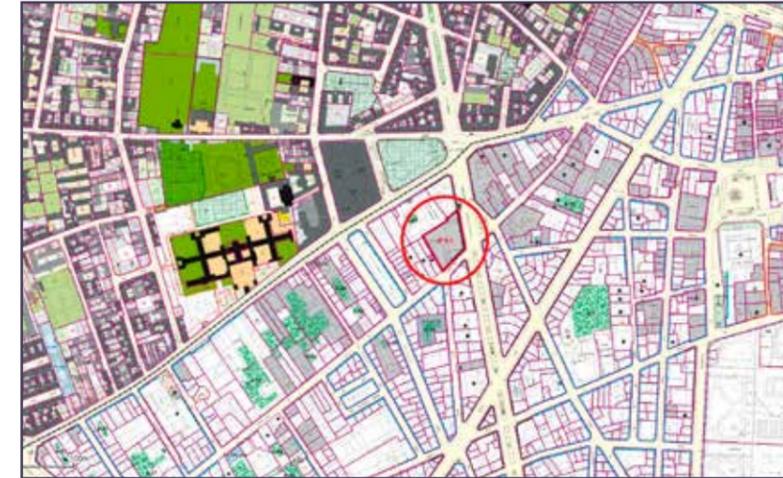


Vue depuis l'avenue de la Grande Armée en 2018.



Vue d'insertion du projet présenté en septembre 2018 (© Baumschlager Eberle architectes).

## 52-56, boulevard Raspail (06<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Marcel Lods, Paul Depondt, André Malizard et Henri Beauclair  
**Date de construction** : 1968  
**Rénovation** : François Chatillon et Michel Rémon

Extrait du P.L.U.



Vue du bâtiment en 2014.



Vue du bâtiment en 2017.

## 31, rue du Colisée (08<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Jacques Starkier  
**Date de construction** : 1969  
**Date de passage en séance** : 21 septembre 2018  
**Rénovation** : Axel Schoenert

Extrait du P.L.U.



Vue depuis la rue du Colisée en 2018.



Vue d'insertion du projet présenté en septembre 2018 (© Axel Schoenert architectes).

## 17, boulevard Jourdan (14<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Mohsen Foroughi et Heydar Chiaï puis, Claude Parent et André Bloc  
**Date de construction** : 1969  
**Rénovation** : Béguin & Macchini architectes

Extrait du P.L.U.



Vues du bâtiment en 2020.



## 122, rue du Château-des-Rentiers (13<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Jacques Rivet et Henrik Lassen  
**Date de construction** : 1974-1979  
**Date de passage en séance** : 19 décembre 2019  
**Rénovation** : Atelier JFA

Extrait du P.L.U.

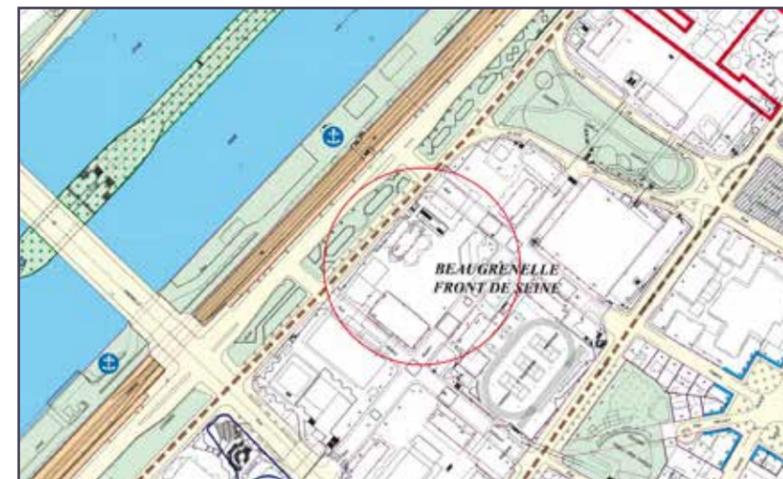


Vue depuis la rue.



Vue d'insertion du projet présenté en décembre 2019 (© Atelier JFA)..

## 10-20, rue Robert de Flers (15<sup>e</sup> arr.)



**Architecte** : Michel Proux  
**Date de construction** : 1976  
**Date de passage en séance** : 21 novembre 2018  
**Rénovation** : Chaix & Morel

Extrait du P.L.U.



Vue générale du bâtiment.



Vue d'insertion du projet présenté en novembre 2018 (© Chaix & Morel et associés).



Vue actuelle depuis la rue du Château-des-Rentiers.



Vue actuelle d'une façade rénovée depuis l'angle des rues Renault et du Château-des-Rentiers.



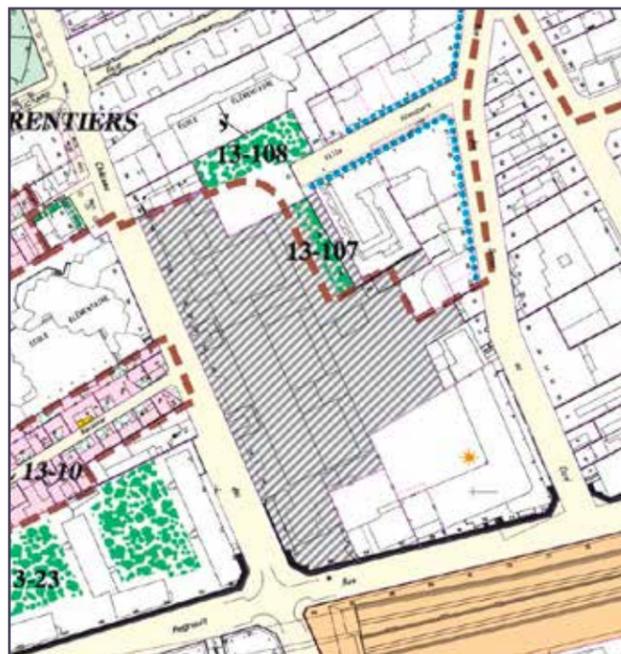
Vue actuelle depuis la cour et les jardins avant rénovation en 2016.

## 12, rue du Château des Rentiers (13<sup>e</sup> arr.)

### Remplacement des façades d'un bâtiment protégé au titre du PLU

Pétitionnaire : M. CAMUS Thomas  
 SCI BATIPART CHADESRENT  
 DP 075 113 21 V0032  
 Dossier déposé le 25/01/2021  
 Fin du délai d'instruction le 05/04/2021

« Réhabilitation d'un immeuble de bureaux (réfection des façades, modification des façades sur patios intérieurs, déplacement d'une verrière sur patio intérieur du R+5 au R+1, réalisation de menuiseries du R+6 au R+9, la pose de garde-corps, modification de la toiture-terrasse du R+6 et l'installation de pare-vue en toiture-terrasse au R+10), conservant la destination actuelle en bureaux. »



Extrait du PLU.

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. :

« Immeuble de bureaux caractéristique de l'architecture du milieu des années 1970 construit par l'architecte Jean de Brauer. L'immeuble utilise toutes les facultés offertes par l'architecture moderne pour atténuer l'effet massif de l'opération et apporter un éclairage optimal aux bureaux. Les bâtiments sont fractionnés sur la rue du Château-des-Rentiers les façades sont entièrement vitrées et plissées et placées en porte à faux au-dessus d'un soubassement laissant apparentes les structures porteuses. »

#### ANTÉRIORITÉ

Séance du 24 juin 2016 : aucune résolution (autorisation d'urbanisme déjà accordée au moment du passage en séance).

#### PRÉSENTATION

Le DHAAP avait soumis à la Commission du Vieux Paris, le 24 juin 2016, la DP 075 113 16 V0103 qui portait sur la dépose des façades d'une partie de cet ensemble de bureaux, édifié par Jacques de Brauer en 1976 et protégé au titre du PLU. Cette première demande n'avait pas fait l'objet de vœu, car les délais d'instruction ne l'avaient

permis. Or, une nouvelle DP vise à poursuivre la dépose des façades qui n'ont pas été traitées en 2016. Considérant encore une fois les délais d'instruction, le DHAAP a attiré l'attention de la direction de l'Urbanisme sur le précédent de 2016 et la nouvelle perte matérielle que connaîtra ce bâtiment protégé. Ce bâtiment et le projet dont il fait l'objet depuis 6 ans trouvent bien entendu leur place dans le dossier thématique consacré aux façades XX<sup>e</sup> siècle et aux enjeux patrimoniaux qu'ils soulèvent.

Si les expériences de constructions de murs rideaux vitrés sont nombreuses depuis les réalisations du Bauhaus du milieu des années 1920, celles qui ont exploré les possibilités de la double paroi vitrée restent marginales. Les recherches de Le Corbusier d'une « respiration exacte » par doubles parois vitrées pour contrôler l'ambiance intérieure des bâtiments ont donné lieu à des tentatives précoces, mais peu concluantes : le Centre Soyouz (conception 1928, réalisation 1934) et la Cité de refuge (conception 1929, réalisation 1933) ont déçu sous l'angle du confort thermique malgré l'appoint technique de la firme Saint-Gobain (combiné à une ventilation mécanique, il s'agissait de dispositifs étanches poursuivant le double objectif de l'isolation et de la climatisation). L'usage de ce mode constructif a donné lieu, outre-Atlantique, à des perfectionnements très observés par les



Plan-masse, état projeté (© Jean Waniowski architecte).

concepteurs et les industriels français. Les réalisations marquantes de façades rideaux par Eugène Beaudouin, Jean Prouvé et Marcel Lods se concentrent, après-guerre, sur les murs rideaux monoparoi - plus économiques en surface et en menuiseries métalliques - et c'est le double vitrage polyglass que ce dernier architecte met en œuvre à la maison des sciences de l'Homme en 1968.

La double paroi de verre semble alors avoir constitué une fausse piste au plan technique jusqu'au premier choc pétrolier qui stimule à nouveau l'inventivité. En 1976, Jacques de Brauer construit l'important ensemble de bureaux de la rue Régnault. Il s'enveloppe d'une double paroi de verre à l'intérieur de laquelle circule une lame d'air ventilée par convection naturelle (nommée « effet cheminée ») et est équipé de rideaux. La profondeur des plateaux ayant imposé de vitrer le plus possible les façades, l'architecte a dressé sur cinq étages un mur de verre continu.

La forte singularité de cet immeuble est due au dessin de ses façades translucides : la paroi intérieure est lisse, la paroi extérieure - que n'interrompent ni linteau, ni plancher, ni allège - est plissée. Cette géométrie, qui permet d'allier expressivité plastique et rigidité mécanique, anime les grands volumes de prismes translucides. Les façades, dont les joints contiennent de l'amiante, sont

remplacées par une nouvelle enveloppe vitrée conforme aux normes climatiques et de sécurité actuelle. Obéissant à une logique de maîtrise thermique différente, leur remplacement modifie le dessin d'origine par l'ajout de bandeaux entre les étages et le remplacement du petit côté des prismes de la façade extérieure par des filins tendus. À noter qu'au-dessus, les quatre étages de logements qui couronnent les plots de bureaux sont toujours indépendants et restent hors du périmètre de ce projet.

#### OBSERVATION DU DHAAP

Rapport sans avis le 06/04/2021 : Le DHAAP avait soumis à la Commission du Vieux Paris, le 24 juin 2016, la DP 075 113 16 Vo103 qui portait sur la dépose des façades d'une partie de cet ensemble de bureaux, édifié par Jacques de Brauer en 1976 et protégé au titre du PLU. Le délai d'instruction avait été communiqué en séance par le directeur de l'Urbanisme, alors que l'autorisation était d'ores et déjà donnée. La CVP n'avait pu que prendre acte de cette demande qui visait à améliorer le confort thermique d'un bâtiment pourtant conçu en double paroi de verre ; dispositif très rare en France avant le choc pétrolier, mais réactivé après celui-ci dans les premières décennies d'une recherche sur le temps long pour optimiser la consommation des immeubles de



Vue des façades depuis la rue, état existant (© Jean Waniowski architecte).



Vue des façades depuis la rue, état projeté (© Jean Waniowski architecte).



Vue des façades depuis la cour et les jardins, état existant (© Jean Waniowski architecte).



Vue des façades depuis la cour et les jardins, état projeté (© Jean Waniowski architecte).

bureaux. Cette nouvelle DP vise à poursuivre la dépose des façades qui n'ont pas été traitées en 2016. Le DHAAP attire, par le présent rapport, l'attention de la direction de l'Urbanisme sur ce précédent et la nouvelle perte matérielle d'un bâtiment protégé qu'elle entraîne. Le département portera cette donnée à la connaissance de la Commission du Vieux Paris lors d'une prochaine séance.

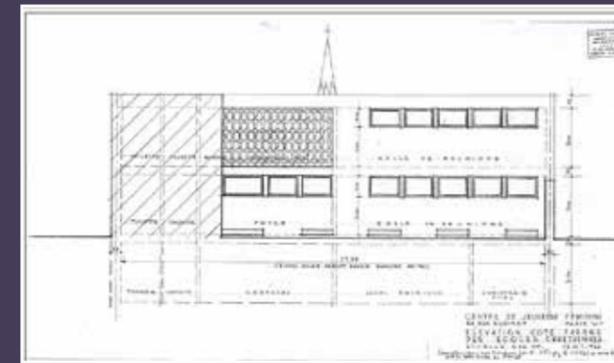
#### DISCUSSION

Moïra Guilmart se félicite du rapport complet présenté en introduction sur ce thème et estime qu'il n'existe pas encore de réflexion globale ; on fonctionne au cas par cas. François Chatillon insiste sur la nécessité de parler non de l'architecture mais des architectures du second XX<sup>e</sup> siècle ; chaque architecte a sa manière de construire, chaque bâtiment est singulier. Il faudrait selon lui davantage d'études préalables pour faire face à la complexité, à la fragilité et à l'obsolescence de cette production ; la présence de l'amiante et les performances thermiques sont deux problèmes réglementaires récurrents ; se pose de manière plus générale la question de la normalisation française. La rénovation des bâtiments de l'après-guerre implique d'importantes négociations et François Chatillon rend hommage au travail de Dominique Cerlet à

la conservation de la région Ile-de-France. Il rappelle en outre la nécessité de former les architectes à cette pratique, ce que propose le DSA Architecture et Patrimoine de l'ENSA Paris-Belleville. Jean-François Legaret note pour sa part que, au-delà des grands noms qui ont marqué la période, il existe quantité d'édifices de très grande qualité. Bernadette Blanchon note également que persiste une mauvaise compréhension, voire une détestation, de cette architecture ; il faut par conséquent être plus pédagogue.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

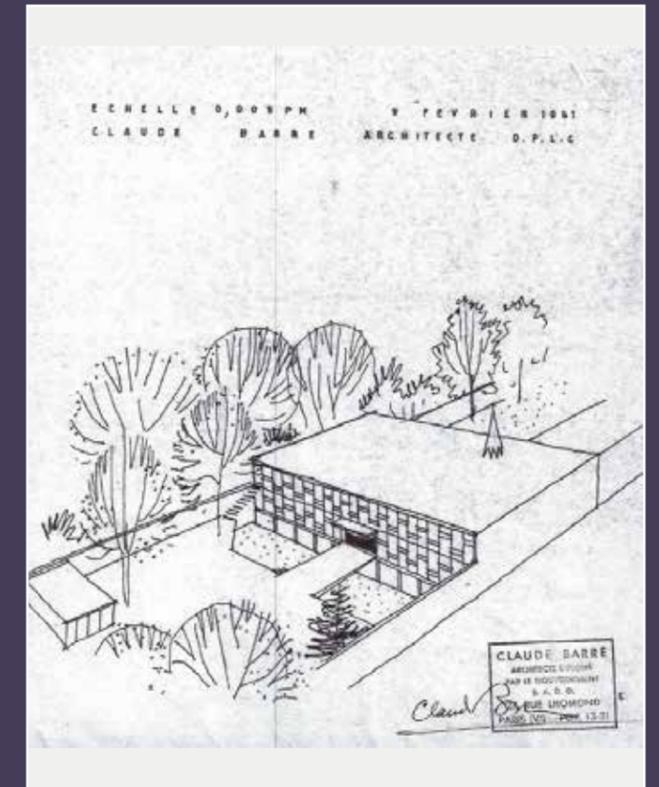
- Éric Lapiere, *Guide d'architecture : Paris 1900-2008*, Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, 2008, p. 1971 et 1976.



Élévation de la façade arrière, dessinée par Claude Barré, 1962 (Archives Maison Sainte-Agnès).



Élévation de la façade principale, dessinée par Claude Barré, 1962 (Archives Maison Sainte-Agnès).



Esquisse dessinée par Claude Barré, 1962 (Archives Maison Sainte-Agnès).

## 23A, rue Oudinot (07<sup>e</sup> arr.)

### Mise en peinture d'un bâtiment brutaliste

Pétitionnaire : M. DISCHAMPS Jérôme  
SCI OUDINOT SFX  
PC 075 107 20 V0040  
Dossier déposé le 19/10/2020  
Fin du délai d'instruction le 25/04/2021

« Rénovation et extension en sous-sol d'un centre culturel et sportif - le ravalement des façades - le remplacement des menuiseries extérieures - la mise en place d'un auvent vitré en remplacement du porche d'entrée. Surface de plancher créée: 49,10 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7<sup>e</sup> arrondissement :

- Immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli.
- Jardin ou espace vert d'intérêt patrimonial et/ou historique.

#### PRÉSENTATION

Le DHAAP a été consulté en octobre 2020 sur un permis de construire intéressant un centre culturel édifié en profondeur d'une parcelle en lanière, ouverte sur la rue Oudinot au n° 23. Le bâtiment est occupé par l'Association Sainte-Agnès, qui y tient un espace culturel et sportif. À la demande du DHAAP contenue dans un avis « défavorable », rendu le 04/12/2020, des plans d'archives ont été exhumés par les pétitionnaires, qui ont permis de connaître le nom du maître d'œuvre originel et de confirmer un potentiel intérêt architectural, pressenti au vu des façades existantes. Aucun permis de construire n'a été trouvé aux Archives de Paris, mais des élévations, plans et esquisses ont été découverts par la maîtrise d'œuvre dans les archives de la Maison Sainte-Agnès.

Les documents sont signés de l'architecte Claude Barré (1920-1996), élève de Roger-Henri Expert à l'école des

Beaux-Arts (qui réalise en 1933 l'école du 10, rue Küss, 13<sup>e</sup> arrondissement, publiée à de nombreuses reprises). Barré est diplômé en 1947 avec comme sujet une école maternelle. Gendre d'Albert Laprade, il sera son collaborateur jusqu'à sa mort. Il est l'auteur de plus de 4 000 appartements et logements sociaux à Paris et en province, de l'immeuble Renault, avenue des Champs-Élysées à Paris, de l'hôtel Hilton à Orly, du restaurant universitaire Mabillon, d'immeubles de bureaux et d'habitation, de la rénovation d'Alençon, etc. Le bâtiment de la rue Oudinot est un beau témoin du travail de l'architecte. La façade principale est en béton, animée par une structure qui forme une grille en relief, soulignant les lignes horizontales des niveaux de planchers et, plus finement, les linteaux verticaux entre de fines baies hautes. Les architectes du projet estiment que les carreaux de pâte de verre beige qui habillent aujourd'hui la façade ne sont pas d'origine ; c'est un avis dont il est possible de douter, car les élévations d'époque n'indiquent pas les matériaux utilisés et parce qu'il s'agit là d'un matériau largement employé dans les années 1960-1970. Ce revêtement offre en outre un jeu chromatique intéressant, qui tranche avec le béton bleu gris du nu de la façade et rehausse encore un peu plus la structure en relief. La façade arrière est presque aveugle et donc traitée bien plus simplement.



Vue actuelle de la façade principale (© Annie François architecte).



Vue d'insertion du projet de cour anglaise (© Annie François architecte).



Vue actuelle de la façade arrière (© Annie François architecte).



Vue projetée de la façade principale (© Annie François architecte).



Mais l'architecte a choisi de l'animer partie au moyen de claustras de béton cruciformes, qui rappellent la fondation religieuse commanditaire du bâtiment, tout en inscrivant sa production dans les recherches plastiques de Laprade ou des frères Perret.

Le projet consiste en une extension des salles dans la cour anglaise, remontant le niveau du sol de la cour en dessous du rez-de-chaussée. Ceci réduira la façade principale d'un niveau et nécessitera la démolition du niveau de façade afin de le mettre en communication avec la salle créée. Un second aspect du projet est le ravalement qui comprend la mise en peinture de l'ensemble de la façade (nu et reliefs), avec une touche de vert sur les arêtes et les parties en retour des linteaux. Ce traitement conduit à un effacement de la recherche plastique initiale. C'est ce qui a motivé l'avis défavorable du DHAAP. La réponse apportée à cet avis a porté à la connaissance du service des éléments d'archives, confirmant l'intérêt architectural du bâtiment. La direction de l'Urbanisme a rendu un avis « favorable avec réserve » le 7 avril 2021, dont l'arrêté précise que « afin de respecter le style architectural de l'immeuble et la qualité du site, les aspects chromatiques du bâtiment seront conservés ».

**OBSERVATION DU DHAAP**

Avis transmis par le DHAAP le 04/12/2020 : Le DHAAP

attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur l'impact que ce projet aurait en façades. La notice architecturale ne donne aucune information sur le bâtiment existant. Pour autant, au regard de certaines caractéristiques architecturales, il serait souhaitable de s'interroger sur l'identité du maître d'oeuvre, qui a produit un dessin riche de certaines qualités esthétiques, qui sont autant de marqueurs chronologiques. En effet, la structure en béton laissée ostensiblement apparente rythme les élévations et rapproche l'édifice de recherches brutalistes des années 1960-1970. Or, le projet, en relevant le niveau de la cour, amputerait cette élévation d'un niveau tout en entraînant la démolition partielle de cette structure béton. D'autre part, un choix délibéré a été opéré de briser, par de nouvelles recherches chromatiques, cet effet brutaliste. La mise en peinture envisagée annihile tous les effets plastiques des façades principale et arrière. Il serait souhaitable que quelques recherches soient menées sur l'édifice et que le projet conserve à l'existant ses qualités plastiques qui sont autant de marqueurs historiques.

**SOURCES & BIBLIOGRAPHIE**

- Archives de la Maison Sainte-Agnès.
- INHA : Base de données Agorha des élèves architectes à l'école des Beaux-Arts de Paris (1800-1968).

## 10, rue de Bassano (16<sup>e</sup> arr.)

### Rénovation lourde de la façade principale d'un central téléphonique

Pétitionnaire : M. YZERMAN Romain  
 10 BASSANO  
 PC 075 116 20 V0049  
 Dossier déposé le 03/08/2020  
 Fin du délai d'instruction le 20/05/2021

« Extension, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+6 sur 2 niveaux de sous-sol. Surface créée: 386 m<sup>2</sup>. Travaux comportant des démolitions. Surface démolie: 330,5 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.



Vue de la façade sur la rue de Bassano en 1968 (© Archives Orange / DGCI).



Vue actuelle de la façade sur rue (© 100° étage).



Vue d'insertion du premier projet, modifié pour répondre à l'avis du DHAAP (© 100° étage).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© 100° étage).



Vue d'insertion du nouveau projet (© 100° étage).

## PROTECTION

Aucune protection

## PRÉSENTATION

Le DHAAP a été saisi en août 2020 d'une demande de permis de construire sur l'ancien central téléphonique du 10, rue Bassano. La Commission du Vieux Paris n'avait pu alors être saisie car elle n'avait pas été renouvelée. Le service avait rendu un avis défavorable, considérant que la façade principale du bâtiment, forte d'une plastique qui est aussi un marqueur historique, serait radicalement modifiée dans ses proportions par la dépose de l'ensemble des allèges et impostes. Les éléments structurels verticaux étaient conservés, mais la nouvelle finesse des lignes verticales ne permettaient plus de les mettre en avant comme dans le dessin initial. Il en ressortait une impression de projet complètement neuf, qui ne conservait en rien l'esthétique des années 1970.

Le permis ne faisait en outre état d'aucune recherche permettant de comprendre l'existant. Pour autant, l'ancien ministère des Postes et Communication est réputé pour la qualité des architectes appelés à travailler tant en intégrant les bureaux d'étude de maîtrise d'œuvre interne à son institution, tant appelés à travailler ponctuellement sur des projets emblématiques. Le DHAAP avait

alors pris connaissance, auprès des archives d'Orange, de photographies anciennes, qui montrent que la restructuration des années 1980 a impacté le rez-de-chaussée par la création d'une ouverture nouvelle, mais a conservé à l'élévation originelle sa principale qualité : sa verticalité, accentuée par une structure en béton apparente. Or, c'est justement cette verticalité, atout esthétique majeur, que le projet brisait délibérément, dans un souci de mise au goût du jour, qui paraissait parfaitement discutable d'un point de vue patrimonial.

Suite à ce premier avis, une réunion a été organisée, qui permit de prendre connaissance d'une étude historique menée à la demande de la maîtrise d'œuvre à un cabinet indépendant. L'édifice a été attribué à Raymond Bourgoïn (1907-1988), architecte des PTT, élève à l'école des Beaux-Arts de l'atelier tenu par Louis Aublet, Alphonse Defrasse et Louis Madeline, d'où sont issus la plupart des grands architectes de la Reconstruction, plaidant pour un retour au classicisme à la française tout en recourant à la préfabrication. Cela confirme l'intérêt architectural du central de la rue Bassano. Les recherches de l'architecte ont permis l'intégration de cet équipement utilitaire dans le front linéaire de la rue Bassano, dominée par l'architecture domestique du tournant des XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle en pierre de taille. La forte scansion des trois niveaux du

bâtiment originel, parfaitement lisible en façade, disparaîtrait par la création de deux nouvelles lignes horizontales.

Un projet modificatif a été déposé pour tenter de répondre à la demande d'une meilleure conservation des lignes directrices de la façade. Le principe retenu a été celui de concevoir, avec un léger retrait, les lignes verticales créées. Pour autant, ce dispositif n'amoindrit que très légèrement la refonte du dessin.

## OBSERVATION DU DHAAP

Avis défavorable le 04/12/2020 : Le DHAAP attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur l'impact que ce projet aurait en façades. Cet ancien commutateur de la rue de Bassano a été élevé dans les années 1970. La notice architecturale ne fait état d'aucune recherches historiques pour tenter d'identifier le maître d'œuvre de cette opération. Pour autant, l'ancien ministère des Postes et Communication est réputé pour la qualité des architectes appelés à travailler tant en intégrant les bureaux d'étude de maîtrise d'œuvre interne à son institution, tant appelés à travailler ponctuellement sur des projets emblématiques. Le DHAAP a pris connaissance, auprès des archives d'Orange, de photographies anciennes, qui montrent qu'une restructuration des années 1980 ont im-

pacté le rez-de-chaussée par la création d'une ouverture nouvelle, mais a conservé à l'élévation originelle sa principale qualité : sa verticalité, accentuée par une structure en béton apparente. Or, le projet brise délibérément cet atout esthétique majeur, dans un souci de mise au goût du jour, qui paraît parfaitement discutable d'un point de vue patrimonial.

## RÉSOLUTION

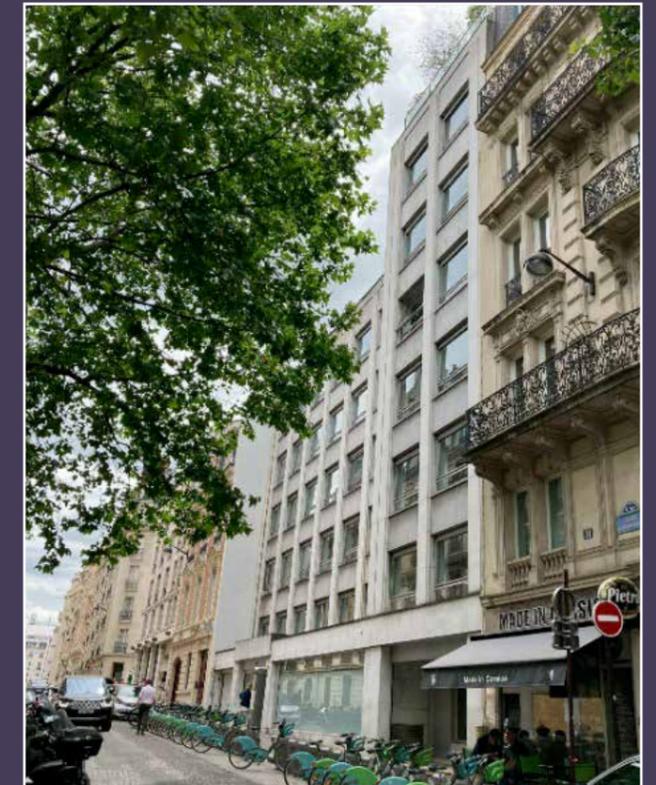
La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation de l'ancien central téléphonique de la rue Bassano. Elle regrette que le dessin proposé pour la façade engendre une forme de banalisation de la composition verticale d'origine.

## SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : AJ/52 1256 (Bourgoïn, Raymond Paul Maurice - dossier personnel).
- INHA : Base de données Agorha des élèves architectes à l'école des Beaux-Arts de Paris (1800-1968).
- GRAHAL, *Central téléphonique Bassano (10, rue Bassano, Paris XVI<sup>e</sup>)*, *Audit patrimonial*, avril 2019.



Vue de la façade sur rue en 1971 (publiée dans *Abro Kandjian architecte*).



Vue actuelle de la façade sur rue.

## 27-29, rue Chateaubriand (08<sup>e</sup> arr.)

Rénovation lourde d'un immeuble de bureau signé Abro et Henri Kandjian

Pétitionnaire : M. LAPP Guillaume  
 Immobilière 27/29 Chateaubriand  
 PC 075 108 21 V0001  
 Dossier déposé le 29/01/2021  
 Fin du délai d'instruction le 05/07/2021

« Extension, surélévation, modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+7 sur 3 niveaux de sous-sol.

Surface créée: 759 m<sup>2</sup>. Travaux comportant des démolitions. Surface démolie: 419 m<sup>2</sup>. »



Extrait du P.L.U.

### PROTECTION

Aucune protection.

### PRÉSENTATION

Le projet concerne un immeuble de bureaux édifié entre 1969-1971 par les architectes Abro (le père) et Henri (le fils) Kandjian. La Commission du Vieux Paris conserve quelques documents sur les hôtels particuliers qui ont été démolis à l'occasion de cette construction. La parcelle du 27-29, rue Chateaubriand était à l'époque liée au n° 12 de la rue Lord Byron. Dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle, s'élevaient encore trois hôtels, les deux de la rue Chateaubriand ayant été réunis à une date inconnue. Ces hôtels avaient été édifiés dans le cadre du lotissement d'une partie du Jardin de la Folie Beaujon, réalisé en 1825 par la « Société du quartier de la chartreuse Beaujon ». Cette opération a conduit à l'ouverture des avenues Chateaubriand et de Lord Byron devenues rues en 1864. Le lotissement sera en partie impacté par l'ouverture, dans les années 1850, de l'avenue Beaujon, actuelle avenue de Friedland. Un immeuble de rapport sera alors édifié à l'angle de l'avenue de Friedland et de la rue Chateaubriand, jouxtant directement l'hôtel du n° 27-29, rue de Chateaubriand. En 1899, une demande en autorisation de bâtir est déposée par « M. de Rochetaillée »,

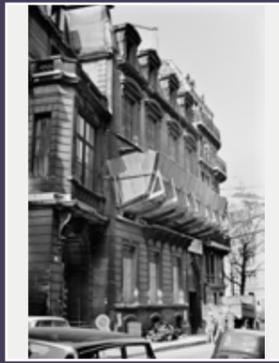
très certainement la fille du riche industriel Camille Bernou de Rochetaillée (1841-1888), qui épousa en 1906 le duc Maurice de Broglie, physicien spécialiste des rayons X, qui installera en 1927 son laboratoire au 12, rue Lord Byron.

En février 1965, un membre de la CVP signale par courrier à Michel Fleury une demande de démolition imminente concernant le 29, rue Chateaubriand et le 12, rue Lord Byron. Ce dernier hôtel particulier ne sera finalement pas démolit, contrairement aux hôtels de la rue Chateaubriand. Une demande sera formulée pour qu'une plaque commémorative en l'honneur du duc de Broglie soit apposée sur les hôtels.

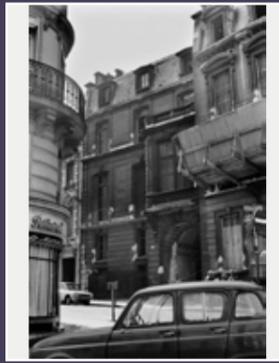
En 1968, c'est le propriétaire, le baron de la Rochetaillée, qui dépose la demande de permis de construire pour un immeuble de bureaux de 7 étages. À cette date, la demande fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal, car d'origine communale, la parcelle était grevée d'une servitude d'habitation bourgeoise. Le propriétaire devait donc racheter cette servitude à l'administration pour vouer la parcelle à la construction de bureaux. Janine Alexandre-Debray, élue gaulliste du 8<sup>e</sup> arrondissement depuis 21 ans à l'époque, défendit l'hôtel et surtout le quartier, constatant que les bureaux remplaçaient petit à petit les habitations.



Plan du jardin Beaujon vers 1825 (© BHVP).



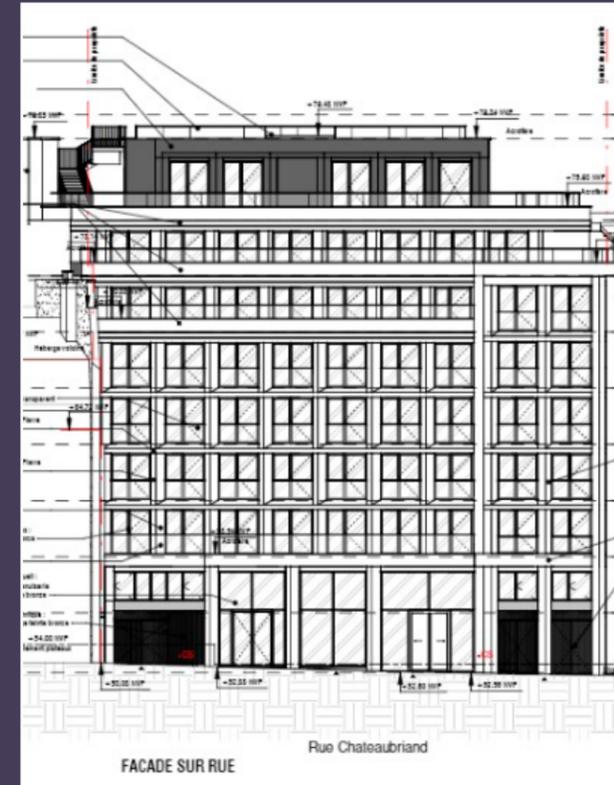
Vue des hôtels particuliers n° 29 (à gauche) et 27 (à droite) en 1969 (Commission du Vieux Paris).



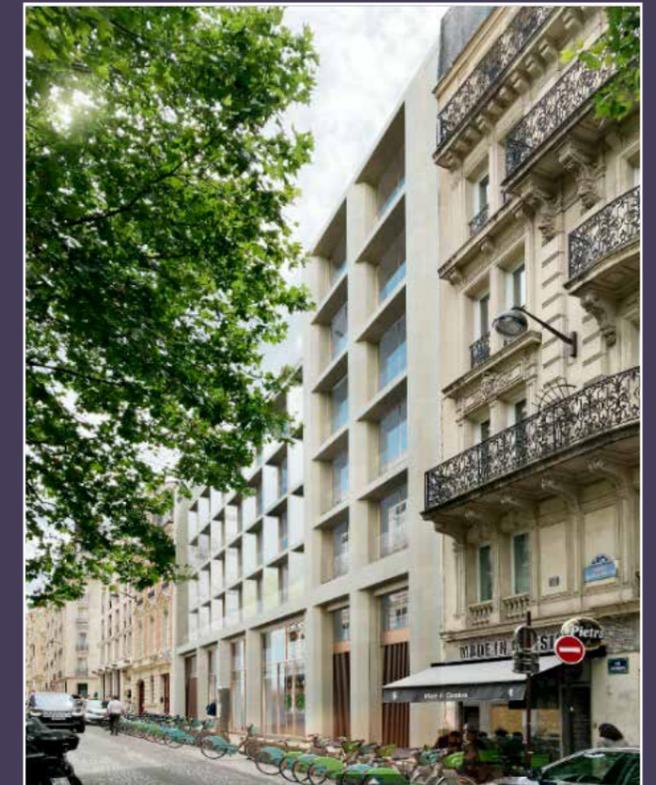
Vue actuelle de l'escalier principal (© Wilmotte & associés architectes).



Plan du percement de l'avenue de Friedland, vers 1850 (© Ville de Paris / Direction de l'Urbanisme).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Wilmotte & associés architectes)



Vue projetée de la façade sur rue (© Wilmotte & associés architectes)

Abro Kandjian (1906-1997) a beaucoup construit à Paris, et principalement dans les arrondissements du centre et de l'Ouest parisien. Il avait fait de l'immeuble de bureaux une de ses spécialités. C'est ce dont atteste le fonds pléthorique versé à l'Institut français d'architecture par son fils Henri, né en 1942, associé de son père à partir de 1969. Abro Kandjian est né à Constantinople, il arriva en France pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est diplômé ingénieur-architecte de l'École spéciale du bâtiment et des travaux publics en 1930, mais ne fondera sa propre agence qu'après-guerre. Son fils Henri est diplômé de la même école en 1967, mais enrichit sa formation de cours de droit immobilier au Conservatoire national des Arts et Métiers et suit une formation complémentaire à l'Institut d'urbanisme de Paris. Fraîchement diplômé, il collabore aux chantiers de son père et réalise la plaquette de l'agence en 1971, dans laquelle figure l'immeuble de la rue Chateaubriand.

Cette réalisation peut être vue comme charnière pour l'agence. Les éléments Art déco déployés par Abro Kandjian dans ses réalisations des années 1950 ont ici disparu. Pour saisir cette évolution, il suffit de comparer l'immeuble de la rue Chateaubriand avec celui du 128, rue du Faubourg Saint-Honoré (1955). Sur rue, la rigueur est très forte, accentuée par des pierres agrafées de ton gris

clair et marbré. C'est très certainement pour optimiser l'insertion de l'immeuble de bureaux dans le linéaire des façades en pierre de taille, que les architectes ont choisi d'édifier deux travées en légère avancée, alignées sur le bâtiment situé à l'angle de l'avenue de Friedland. Le socle du rez-de-chaussée reprend entièrement cet alignement, quand les niveaux supérieurs des sept autres travées sont en léger retrait. On retrouve cependant l'esthétique Art déco d'Abro Kandjian dans le traitement de l'escalier principal, qui réinterprète le dispositif traditionnel à la française dans des matériaux contemporains, et fait appel à des entrepreneurs de talent pour traiter avec soin la rampe ; détail déjà constaté par la CVP en 2018 pour l'immeuble de la rue du Faubourg-Saint-Honoré. L'architecture développée par l'agence évoluera ensuite sensiblement. La modernité sera renforcée par le dessin de façades très ouvragées, mêlant huisseries en aluminium, baies vitrées et facettes minérales, allant jusqu'à proposer une abstraction géométrique des plus abouties. C'est sur cet argument que la Commission du Vieux Paris a demandé en 2019 la conservation de la façade du 21, rue Vernet (8<sup>e</sup> arrondissement), immeuble construit deux ans après le chantier de la rue Chateaubriand.

Le projet aujourd'hui instruit est une restructuration lourde. Les façades seront largement modifiées. Sur rue,

la pierre agrafée de teinte marbre gris clair sera déposée, et remplacée par de la pierre calcaire d'une tonalité proche de la pierre de taille des bâtiments voisins. Les trumeaux sont redessinés avec des chanfreins, dont les surfaces sont soit parallèles à la rue Chateaubriand, soit à l'avenue de Friedland. À tous les niveaux, les allèges sont réduites. Le soubassement, actuellement édifié à l'alignement, est prolongé de sorte que le rez-de-chaussée soit conçu en double hauteur, englobant le premier niveau. Dans les niveaux supérieurs, le retrait actuel est conservé. La façade arrière est dotée de balcons, pour servir de brise soleil. Là aussi, les allèges sont abaissées. Actuellement enduite et peinte dans une tonalité beige, la façade recevra le même parement en pierre. À l'intérieur, les circulations verticales sont entièrement revues. L'escalier et les ascenseurs seront démolis, et reconstruits aux mêmes emplacements. Le plancher haut du rez-de-chaussée est démoli pour obtenir une double hauteur.

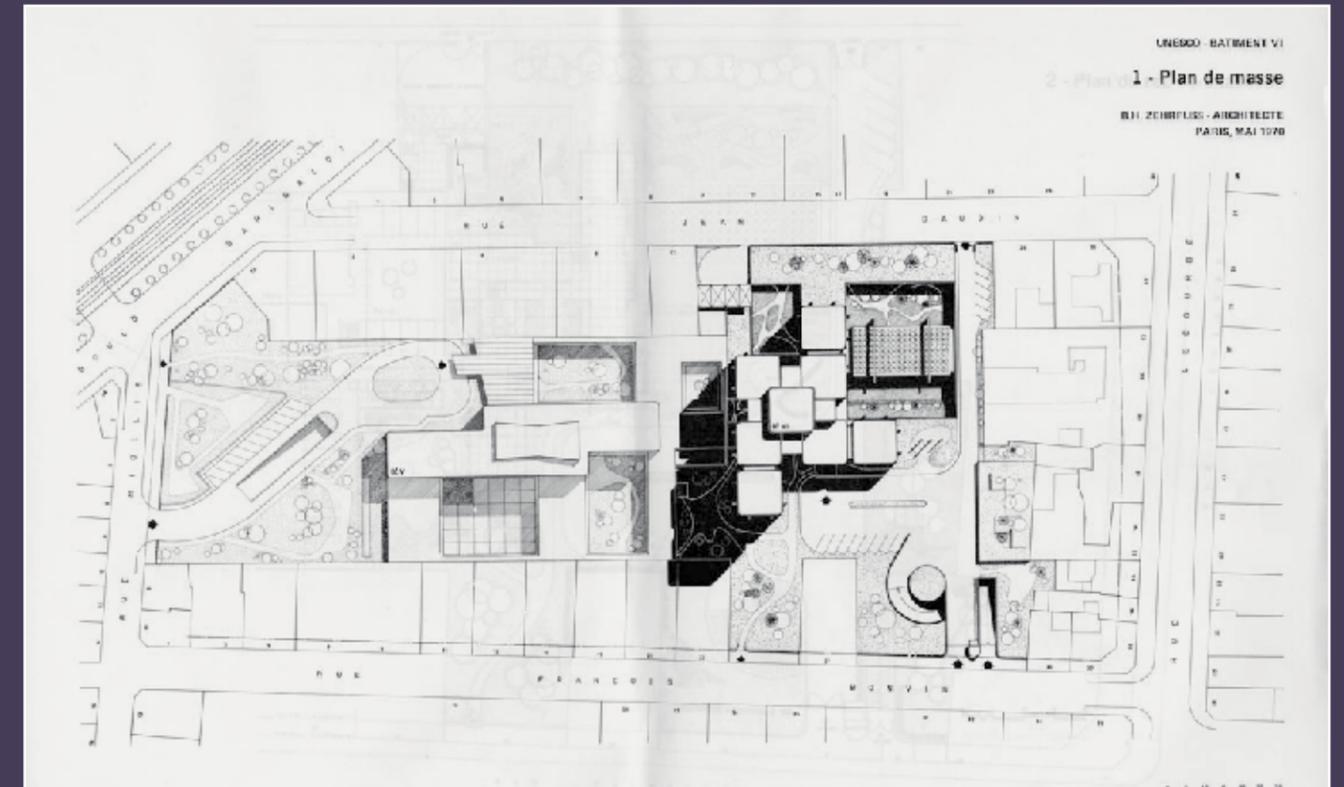
#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation de cet immeuble signé Abro et Henri Kandjian.

Elle regrette que le dessin proposé pour la façade vise à gommer la matérialité de la façade d'origine.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Commission du Vieux Paris
- Centre d'archives d'architecture du XX<sup>e</sup> : Fonds Kandjian, Abro (1906-1997) et Henri (1942-). 436 lfa
- Abro Kandjian, *Abro Kandjian architecte, 1932 à 38 de 50 à 1971*, s.l.n.d.



Plan-masse, dessiné par Zehrfuss, 1970.

# 1, rue Miollis (15<sup>e</sup> arr.)

## FAISABILITÉ

Rénovation thermique des façades conçues par Jean Prouvé pour l'UNESCO

### PROTECTION

Aucune protection.

### PRÉSENTATION

L'histoire des bâtiments abritant le siège de l'Unesco est riche et complexe ; elle fait intervenir une pléiade de créateurs (architectes, ingénieurs, artistes) au sein desquels Bernard Zehrfuss est le plus présent, puisqu'il suit la quasi-totalité du processus entre le début des années 1950 et le début des années 1980.

Le Corbusier avait longtemps espéré être, seul ou en association, l'architecte de ce premier bâtiment de prestige de l'après-guerre. L'envergure internationale de l'organisation hôte l'incitait au contraire à élargir le spectre des maîtres d'œuvre en constituant un collège associant également quatre autres membres des CIAM (Congrès internationaux d'architecture moderne) : Walter Gropius, Sven Markelius, Ernesto Rogers et Lúcio Costa. Prenant



Extrait du P.L.U.

acte de l'échec d'une première proposition formulée par Eugène Beaudouin en 1951-1952, le collège avait confié le projet à trois personnalités : l'Américain Marcel Breuer, acteur majeur du Bauhaus entre les deux guerres, le Français Bernard Zehrfuss, Grand Prix de Rome et figure montante d'une nouvelle scène moderne, enfin le célèbre ingénieur italien Pier Luigi Nervi. Après un projet infructueux sur un autre site, aux abords du Bois de Boulogne, la place de Fontenoy initialement désignée est à nouveau choisie. La proximité de l'École militaire d'Ange-Jacques Gabriel, dont la composition urbaine était restée inachevée, imposait un bâtiment bas ; il ne sera en revanche pas à l'alignement : Breuer d'un côté et Zehrfuss de l'autre avaient manifestement songé, chacun dans un registre différent, à une figure en Y pour le bâtiment du secrétariat. Ce choix sera préservé et accentué, non seulement par la courbure de chacune des trois branches vers l'intérieur, mais encore par le décollement du bâtiment, posé sur soixante-douze piliers de béton. Ce matériau domine partout et trouve son expression la plus achevée dans la couverture et les parois plissées du bâtiment des conférences (1958).

Si les bâtiments principaux de l'Unesco doivent beaucoup à Nervi, l'immeuble de la rue Miollis, à quelques centaines de mètres de distance, doit à Jean Prouvé son enveloppe

et son principe de façade. Après les premières extensions sur le site Fontenoy, où Zehrfuss inaugure avec Prouvé le principe des patios enterrés, en remplacement d'immeubles en hauteur refusés par la Commission des Sites, l'Unesco n'a d'autre choix que d'investir des sites voisins. Réalisé en 1966 et 1970, le bâtiment V est implanté à l'angle du boulevard Garibaldi et de la rue Miollis, sur une parcelle en longueur, déjà lotie sur deux côtés (rues Jean-Dodin et François-Bonvin). Avec la collaboration du paysagiste Jean de Vilmorin, à qui l'on doit le jardin qui fait office de séquence d'entrée et de mise en scène du bâtiment, Bernard Zehrfuss conçoit un plan en baïonnette et organise avec habileté un programme en sous-terrain, au moyen de patios, au milieu desquels s'élève un grand immeuble de huit étages, qui accueille les 548 bureaux des délégations de 110 pays. La continuité avec l'esprit de la place de Fontenoy est immédiatement perceptible dans ce dialogue entre pleins et vides, dans l'intégration des œuvres d'art au sein des espaces d'accueil (muraux en tubes de verre de Rafael Soto à l'entrée, peinture sur toile d'Ellsworth Kelly dans la cafétéria), dans la répétition du motif de couverture en accordéon – l'avent métallique se prolonge pour couvrir le hall –, enfin dans la présence du béton brut au rez-de-chaussée. Les produits verriers, eux, continuent de montrer leurs performances



Vue de la façade en 1968 (© Michel Moch).



Détail de la façade. photographie de chantier (© Cité de l'architecture).



Détail de la façade, vue actuelle.



Détail de la façade, vue actuelle.



Revers de la façade, vue actuelle.

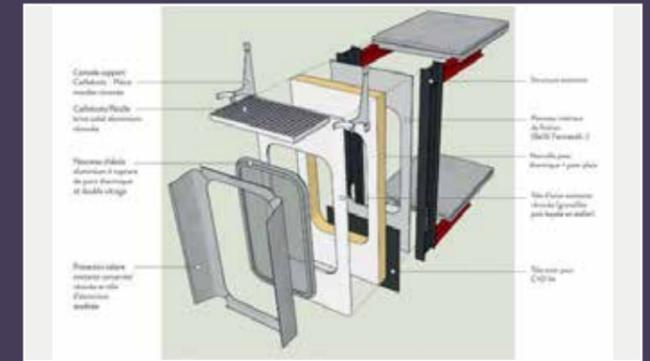


Schéma présentant le principe de la rénovation thermique des façades (© Patriarche architectes).

croissantes : la grande vitre de la cafétéria, qui ouvre sur l'un des patios, rivalise avec celle du rez-de-chaussée de la Maison de la Radio (Henry Bernard, 1963), la plus haute au monde au moment de sa pose.

Sur une infrastructure en béton armé, mise en exergue au moyen de magnifiques poteaux qui rythment le parcours au rez-de-chaussée, une superstructure en charpente métallique étudiée par Jean Prouvé, formée de portiques de 12 mètres, est complétée en façades par des panneaux préfabriqués en tôle d'acier laquée, munis de caillebotis en guise de brise-soleil. Le double problème de la protection solaire et de la ventilation, cher au Mouvement moderne depuis les années 1920, avait déjà donné lieu, place de Fontenoy, à d'importantes discussions. Rue Miollis, l'orientation est-ouest et la légèreté des façades conduisent au choix des brise-soleil métalliques, les fenêtres étant munies d'ouvrants au bas de la vitre, et d'un système de climatisation. Les ouvrants ont été maintenus après la mise en place d'un nouveau système de chauffage.

La rénovation du bâtiment V est engagée en 2016, à la suite de ceux de la place de Fontenoy. Les objectifs de l'Unesco sont les suivants :

- assurer la mise en sécurité des personnes, notamment la mise en sécurité incendie de l'ensemble du bâtiment.

La tenue au feu de toute la structure, en particulier la structure métallique primaire de l'immeuble de huit étages, par flocages et/ou encoffrements sera intégralement revue. Le système de sécurité incendie sera également complètement rénové ;

- accroître le confort des espaces intérieurs, notamment le confort acoustique et la qualité de l'air, tout en gardant la modularité des bureaux ;

- intervenir sur les sujets sanitaires tels que le potentiel désamiantage des sols murs et plafonds ainsi que le déplombage des charpentes métalliques ;

- assurer l'étanchéité et l'isolation de la façade en respectant la conception architecturale du bâtiment, tout en l'actualisant aux critères d'efficacité énergétique nécessaires pour obtenir le label BBCR 2009 (Bâtiment Basse Consommation Rénovation) ;

- optimiser la consommation ainsi que l'exploitation-maintenance du bâtiment en lien avec l'obtention du label BBCR 2009 grâce au remplacement de toutes les installations et équipements de productions et des réseaux de distributions.

L'agence Patriarche a remporté la consultation en misant sur une intervention respectueuse de la construction originale, après avoir interrogé les ayants-droits de Bernard Zehruss et Jean Prouvé et sollicité les conseils de l'his-

torienne Christine Desmoulin. Les axes prioritaires de l'agence sont les suivants :

- la rénovation des façades ;
- la préservation des géométries et spécificités des ouvrages atypiques, telle la toiture et charpente du hall, son éclairage zénithal, la toiture de la salle de sport ainsi que les portiques béton du hall ;
- l'intégration de systèmes optimaux pour le confort thermique, hygrométrique, acoustique pour les cellules de bureau tout en soulignant et préservant l'aspect et l'esprit de la conception originale ;
- l'intégration des solutions adaptées pour l'accessibilité PMR et la sécurité incendie les plus respectueuses du bâtiment ;
- la restauration des espaces extérieurs et l'accompagnement de leur mutation via la création des jardins ;
- la protection et mise en situation des œuvres existantes pour une parfaite intégration après finalisation du chantier.

Les cadres extérieurs de tôle emboutie, les panneaux de tôle laquée, les consoles moulées servant de supports aux caillebotis ainsi que les caillebotis eux-mêmes sont déposés, restaurés et reposés. Les châssis en aluminium extrudé, eux, sont remplacés par un des châssis à rupture de pont thermique et double vitrage, tandis que viennent

s'interposer une nouvelle peau thermique et pare-pluie et un panneau intérieur de finition. Cette isolation par l'intérieur engendrera un épaississement des façades de 25 centimètres.

Pour les patios, une « résille bois » a été retenue qui entend réinterpréter les panneaux Prouvé et instaurer un dialogue entre la forte présence intérieure du bois et sa visibilité depuis l'extérieur.

Pour des raisons à la fois thermiques et esthétiques, l'entrée dans le hall est avancée.

La façade de verre Prouvé de la cafétéria est recrée dans l'esprit de l'ouvrage d'origine, mais les détails constructifs (raidisseurs, produits verriers) étaient toujours à l'étude en mars 2021. Des stores seront installés.

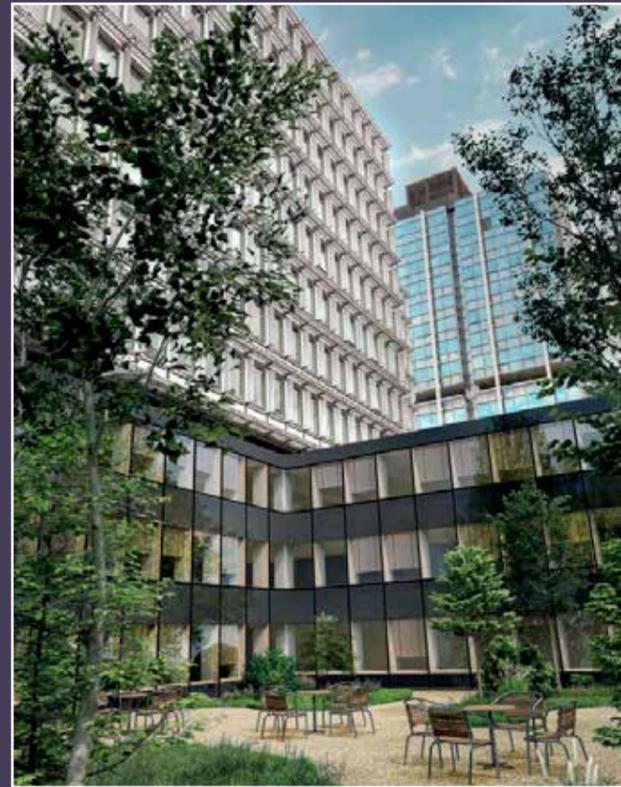
La couverture en polycarbonate du gymnase est remplacée par une verrière.

Les couvertures de la salle de conférence et du hall sont refaites à l'identique, à l'exception des oculi en fibre de verre du hall, remplacés par des châssis de toit plans.

Le DHAAP a visité le bâtiment le 8 mars 2021 et constaté l'excellent état de conservation de nombreux éléments de second œuvre et de mobilier.



Vue actuelle des façades du patio et des coursives.



Vue d'insertion des façades du patio (© Patriarche architectes).

## DISCUSSION

François Chatillon, qui a conduit une étude préalable sur le bâtiment avec plusieurs experts de la période, souligne la fragilité de l'architecture de Zehrfuss et Prouvé. Il craint que le projet de rénovation modifie beaucoup de choses et rappelle que les patios avaient été conçus pour accueillir des œuvres d'art, des sculptures de Giacometti notamment. Le projet ne prend selon lui pas en compte l'équilibre général de l'œuvre ; le risque est que l'on crée un autre bâtiment plus qu'on ne restaure l'existant. Il faut notamment en maintenir la transparence. Moïra Guilmart considère pour sa part que le projet présenté est un contre-exemple absolu ; elle rappelle le sort fait au Musée national des Arts et traditions populaires de Jean Dubuisson. Dans ces bâtiments, tout était pensé dans le moindre détail. C'est pourquoi il convient d'attirer l'attention de la directrice générale de l'Unesco. Se pose également la question de la protection des bâtiments de l'Unesco et, par conséquent, de leur territorialisation.

## RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation thermique des façades conçues par Jean Prou-

vé pour l'Unesco. Considérant l'exceptionnel intérêt de l'édifice, la Commission s'inquiète vivement des effets qu'un tel projet aurait sur l'intégrité de cette œuvre si importante dans l'histoire de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle. Elle souhaite que soit engagé un processus tendant à une large protection au titre des Monuments historiques. Elle recommande en outre la désignation d'un comité de suivi scientifique des travaux annoncés, préalablement à leur lancement. Elle demande enfin une rapide visite des lieux et davantage de détails sur les intentions de la maîtrise d'œuvre.

## SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Christine Desmoulins, *Bernard Zehrfuss*, coll. Carnets d'architectes, n° 2, Paris, Editions du Patrimoine/Gollion, Infolio, 2008.
- Vanessa Fernandez, « Le siège de l'Unesco, des façades au soleil », *Le Moniteur*, en ligne : <https://www.lemoniteur.fr/article/le-siege-de-l-unesco-des-facades-au-soleil.1949654>
- Vanessa Fernandez et Christine Desmoulins, Étude patrimoniale du bâtiment Unesco V pour l'agence François Châtillon, ACMH.



Vue actuelle du mur de verre de la cafétéria.



Vue d'insertion de la façade de verre et des stores de la cafeteria (© Patriarche architectes).



Vue actuelle du revers de l'entrée.



Vue d'insertion du sas, du hall d'entrée et du soubassement (© Patriarche architectes).

## Propositions d'opposition



Vue actuelle depuis la rue du Gros Caillou (© Amat et Saint Val Architectes).



Vue projetée depuis la rue du Gros Caillou (© Amat et Saint Val Architectes).

### 4B, rue du Gros Caillou (07<sup>e</sup> arr.)

PC 075 107 21 V0002

Dossier déposé le 15/02/2021

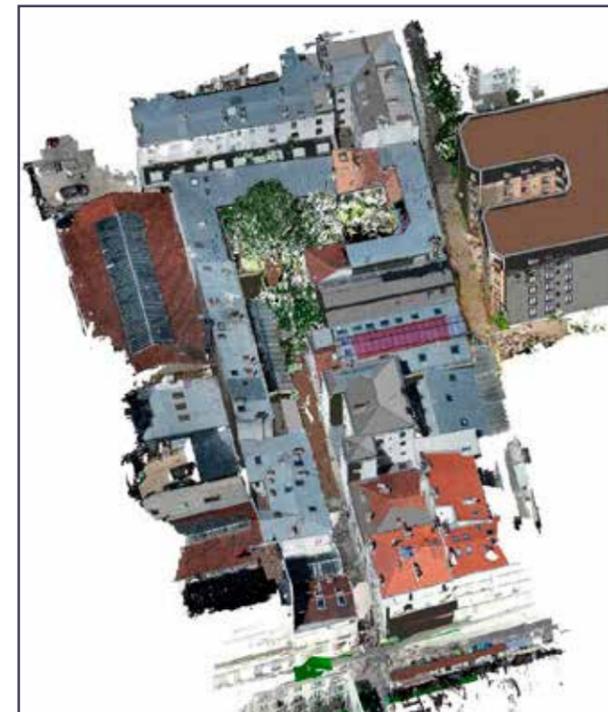
Fin du délai d'instruction le 19/06/2021

« Réhabilitation d'une maison individuelle avec surélévation du bâtiment rue de R+2+combles à R+4, création de terrasses accessibles, ravalement des façades et remplacement des menuiseries extérieures.

Surface créée 48 m<sup>2</sup> ; surface démolie 7 m<sup>2</sup>. »

#### Observation du DHAAP : avis « Défavorable »

Le quartier du Gros Caillou a été créé par une succession de lotissements ouverts consécutivement à l'édification de l'École militaire et l'aménagement du Champ de Mars, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'architecture développée correspond à une typologie vernaculaire et faubourienne ; une architecture simple, coiffée de combles à faibles pentes non habitables, qui disparaissent de la vue depuis la rue. Le DHAAP avait été saisi en faisabilité en mars 2021. L'attention du pétitionnaire avait été attirée sur l'incompatibilité typologique du comble brisé bardé de zinc et percé de lucarnes proposé. De la même façon, la toiture terrasse envisagée sur le bâtiment arrière ne peut être considérée comme plus harmonieuse avec l'existant. Le service réitère donc sa recommandation pour qu'un projet plus respectueux de la typologie faubourienne soit étudié.



Vue aérienne du site. En haut, à gauche, l'immeuble concerné (© Robert Grace architecte).

### 7, rue de Mont-Louis (11<sup>e</sup> arr.)

PC 075 111 21 V0005

Dossier déposé le 07/02/2021

Fin du délai d'instruction le 07/06/2021

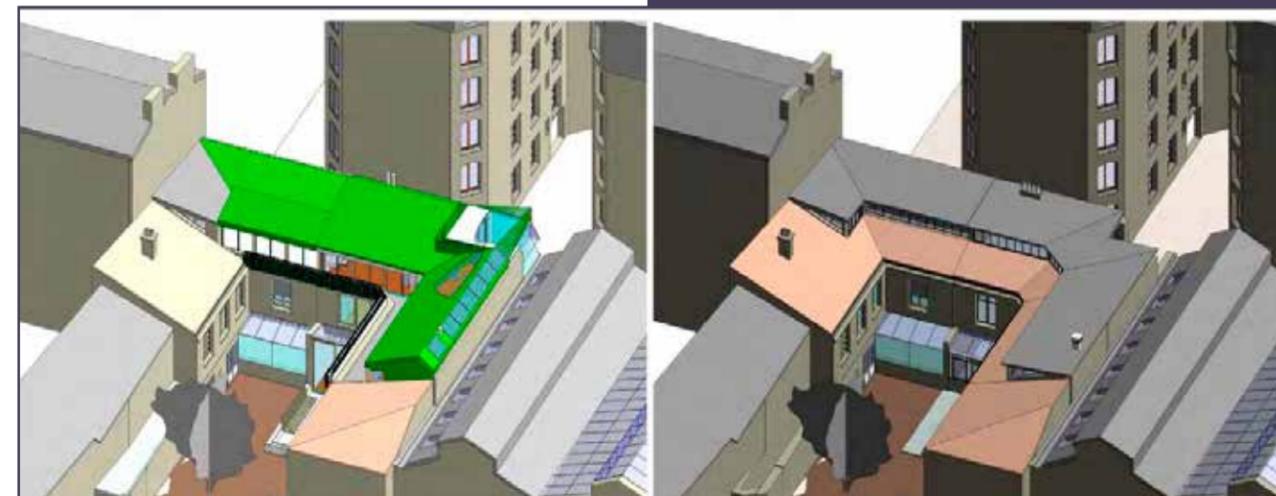
« Extension, surélévation, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+2 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée: 15,6 m<sup>2</sup>. Travaux comportant des démolitions.

Surface démolie: 10,98 m<sup>2</sup>. »

#### Observation du DHAAP : avis « Favorable avec réserve »

L'impasse du Mont Louis se caractérise par une urbanisation spontanée, composite d'un point de vue architectural, où les bâtiments, de qualité variable, ont été édifiés et modifiés de façon pragmatique et sur le temps long. Ce bâti peut bien entendu évoluer, mais le DHAAP attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur les choix opérés, principalement en toitures. La toiture actuelle est décrite dans la fiche parcellaire de 1899, et se compose d'un comble à faible pente unique, percée d'une verrière en bandeau de type atelier. Or, le projet propose des jeux de volumes à doubles pentes asymétriques, percés de lucarnes, et végétalisés. Ces dispositifs, parfaitement étrangers à la typologie faubourienne, ne semblent pas compatibles avec une évolution respectueuse du paysage sédimenté de la rue et du passage du Mont Louis.



Vue axométrique, état projeté (à gauche) et état existant (à droite) (© Robert Grace architecte).



Vue actuelle du bâtiment.

## 1, rue Charles-François Dupuis (03<sup>e</sup> arr.)

PC 075 103 21 V0001  
 Dossier déposé le 28/01/2021  
 Fin du délai d'instruction : incomplet au 19/02/2021  
 « Modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+6 sur 1 niveau de sous-sol. »

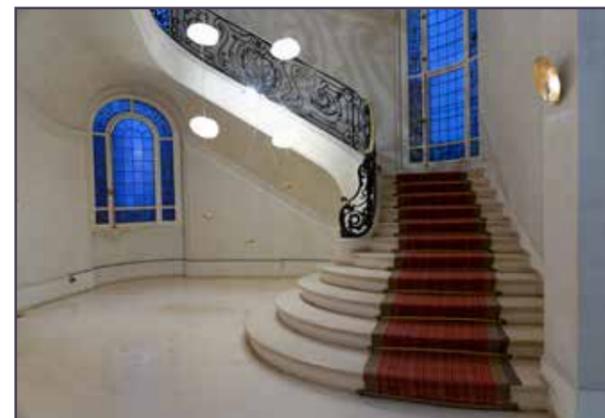
### Observation du DHAAP : avis « favorable avec réserve »

Le DHAAP a accompagné 3F à sa demande dans une étude de faisabilité de réhabilitation. Pour cela, une visite a été organisée en décembre 2019, une synthèse historique a été établie, et portée à la connaissance de la chargée de projet, avant d'être présentée aux membres du jury du concours lors de l'audition des candidats, en avril 2019. Ce diagnostic patrimonial n'a pas permis dans les délais nécessaires de retracer complètement la sédimentation du bâti, mais d'établir que ces constructions, héritées du regroupement de deux propriétés, sont le fruit de remaniements de bâtiments dont l'origine remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle, anciennement construits dans l'enclos du Temple, et en partie épargnés par l'aménagement du marché et des rues avoisinantes. L'autre enjeu de cette étude était de pointer plusieurs enjeux patrimoniaux : la qualité des escaliers, l'important témoignage qu'offre l'irrégularité des baies du premier étage rue Charles François Dupuis et l'authenticité globale du bâti qui, présentant des désordres ponctuels, est pourtant très important.

Quelques conseils patrimoniaux avaient été donnés : l'incompatibilité de l'ITE choisie par de nombreux candidats (sur rue et/ou sur cour) avec la qualité et l'ancienneté du bâti, l'intérêt de conserver les escaliers présentant des limons à la française signalant l'ancienneté du bâti, l'impact qu'aurait le projet (finalement sélectionné) sur la cour intérieure. Le DHAAP a pris connaissance des éléments du pré-PC transmis par 3F puis, de la consultation ouverte par la direction de l'Urbanisme en février 2021 pour le PC en instruction. Il en ressort que l'ITE sur cour a été abandonnée ; qu'un des escaliers (celui présentant un intérêt particulier) est toujours préservé ; que, par contre, l'impact du projet sur la cour n'a pas été amoindri. La création d'une cage d'ascenseur en remplacement du petit édicule à R+2 dont l'ancienneté ne fait aucun doute, La couverture de la cour a été retenue et la création d'une cage d'ascenseur en remplacement de l'appentis à R+2 hérité du XVIII<sup>e</sup> siècle permet certes de préserver les espaces intérieurs, mais rend nécessaire la création d'une circulation derrière la façade sur cour, entraînant des démolitions ponctuelles mais nombreuses en façade. L'avis du DHAAP reste donc réservé quant au traitement de la cour, tout en soulignant que la qualité des échanges préalables a permis d'aboutir à un projet globalement respectueux de cet ensemble patrimonial.



Vue actuelle de la cour.



Vue actuelle de l'escalier d'honneur et sa cage avec vitraux donnant sur la courette



Vue actuelle des éléments de décor intérieur.



Plan du R+1, état existant (en haut) et projeté (en bas)  
 (© Atelier d'Architecture Franck Hammoutène).

## 5, rue Beaujon (08<sup>e</sup> arr.)

PC 075 108 20 V0049  
 Dossier déposé le 21/12/2020  
 Fin du délai d'instruction le 21/05/2021

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+5 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, d'habitation en locaux à usage de bureaux, d'habitation.

Surface changeant de destination : 39 m<sup>2</sup>. Surface créée : 1302 m<sup>2</sup>. Travaux comportant des démolitions. Surface démolie : 1236 m<sup>2</sup>. »

### Observation du DHAAP : avis « défavorable »

L'immeuble sis au 5, rue Beaujon et occupant l'angle avec la rue Arsène Houssaye, est construit en 1897 par l'architecte Auguste Gagey (1854-1936) pour le compte de l'industriel Alexandre André.

Le DHAAP prend connaissance de ce projet de rénovation et remarque que sa réalisation porterait atteinte à cet immeuble du début du XX<sup>e</sup> siècle. En particulier, comme en témoigne le reportage photographique réalisé lors de la visite sur place du service en novembre 2019, il est possible d'apprécier la distribution d'origine du bâtiment le long de la rue Beaujon, ainsi que la décoration des pièces ornées des moulures et le dispositif de l'escalier d'honneur dans une cage avec vitraux donnant sur la courette.

Or, le projet envisagé prévoit, parmi d'autres interventions, la disparition complète de l'apparat décoratif, justifiant ce choix par la présence de plomb dans certains éléments et par la nécessité d'isoler par l'intérieur les pièces. La démolition ne paraît pas être la solution la plus adaptée à cet existant, auquel nous reconnaissons une valeur patrimoniale à préserver. Il est prévu aussi la suppression de certaines partitions pour agrandir les pièces existantes, impliquant une modification de la distribution qu'il serait souhaitable d'éviter. Enfin, le bouchement de la courette engendrerait la perte de signification des vitraux de la cage d'escalier, qui serait privée de l'apport de lumière naturelle. Pour ces raisons, l'avis du DHAAP est défavorable.

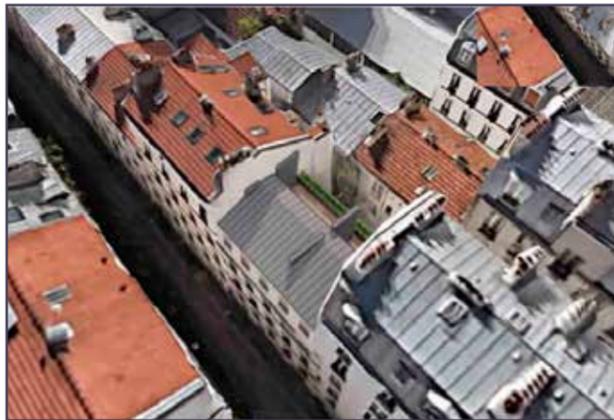
8, passage Gustave Lepeu (11<sup>e</sup> arr.)

PC 075 111 21 V0003  
 Déposé à la DU le 21/01/2021  
 Fin du délai d'instruction le 21/05/2021  
 « Surélévation d'une construction existante à R+3 sur 1 niveau de sous-sol.  
 Surface créée: 37 m<sup>2</sup>. Nombre de niveaux supplémentaires : 1. Travaux comportant des démolitions. Surface démolie: 2 m<sup>2</sup>. »

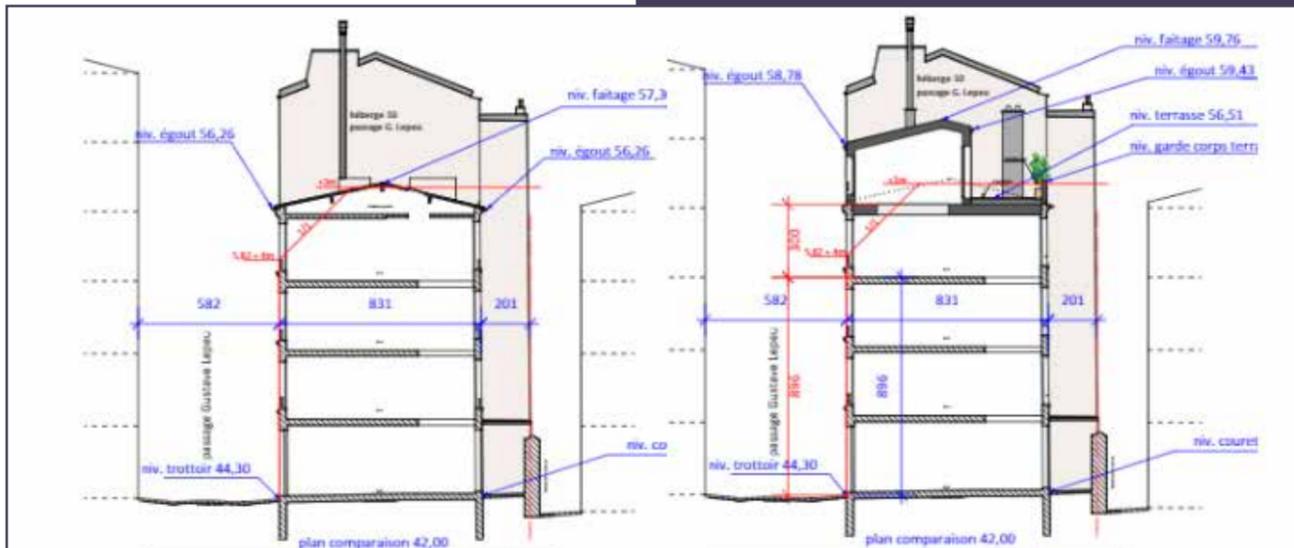
**Observation du DHAAP :** avis « favorable avec réserve » du 09/04/2021 : Le DHAAP attire l'attention de la direction de l'Urbanisme sur ce projet, qui conduirait à la création d'un comble partiel en surélévation. Cet immeuble de faubourg peut évoluer dans son niveau supérieur. Cependant, la proposition qui consiste à créer un étage partiel et une terrasse donnerait lieu à une hybridation qui répond certes au programme, mais n'est pas assez respectueuse de la typologie faubourienne du comble. Il semblerait préférable, d'un point de vue patrimonial, d'opérer un choix entre la création d'un étage carré coiffé d'une toiture terrasse ou d'un comble à faibles pentes.

**RÉSOLUTION**

La Commission du Vieux Paris, réunie le 6 mai 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation de cet immeuble de faubourg. Elle émet des réserves sur ce projet qui conduirait à la création d'un comble partiel, peu respectueux de la typologie faubourienne du comble.



Vue aérienne, état projeté (© VN architecte).



Coupe, état existant (à gauche) et projeté (à droite) (© VN architecte).



Vue actuelle de la façade sur cour.



Vue d'insertion du projet dans la cour (© 100<sup>e</sup> étage).

60B, avenue d'Iéna (16<sup>e</sup> arr.)

PC 075 116 20 V0055  
 Déposé à la DU le 31/08/2020  
 Fin du délai d'instruction le 17/04/2021  
 « Réhabilitation lourde d'un ensemble de bureaux à R+6 sur 2 niveaux de sous-sol avec réhausse du bâtiment sur rue, réalisation de toitures végétalisées, extension sur cour et création d'une serre de production d'agriculture urbaine après démolitions partielles et suppression des places de stationnement.  
 Surface créée : 766 m<sup>2</sup>. Surface démolie : 426 m<sup>2</sup>. Surface terrain : 528 m<sup>2</sup>. »

**Observation du DHAAP :** avis « favorable » du 07/04/2021 : L'immeuble du 60B, avenue d'Iéna est bâti après 1900 avec un corps de bâtiment sur rue, une aile en retour en deux parties (R+4, R+1) et un bâtiment de fond de cour alors composé d'un seul rez-de-chaussée, largement ouvert par deux arcades en anse de panier. La surélévation de la partie basse de l'aile latérale serait à dater après 1935. Le DHAAP avait émis des réserves sur le projet initial, notamment sur la dépose d'une partie de cette aile en retour et une reconstruction avec une élévation de grands vitrages dans des façades unifiées. Une nouvelle proposition a alors été élaborée, consistant à conserver les 6 baies existantes de la façade en pierre (en lieu et place des deux « baies cadres » proposées précédemment) : les 2 baies du R+1 sont conservées avec leurs ouvrants vitrés tandis que les 4 baies supérieures font l'objet d'une obturation avec une finition enduite à la teinte de la pierre existante. Suite à visite et discussions sur place, le DHAAP a validé cette proposition qui permet une meilleure lecture de cet ensemble de façades et de leur évolution.

## 26, boulevard Brune (14<sup>e</sup> arr.)

PC 075 114 21 P0003

Déposé à la DU le 22/01/2021

Fin du délai d'instruction le 22/04/2021

« Extension, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+5 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée: 61,6 m<sup>2</sup>. »

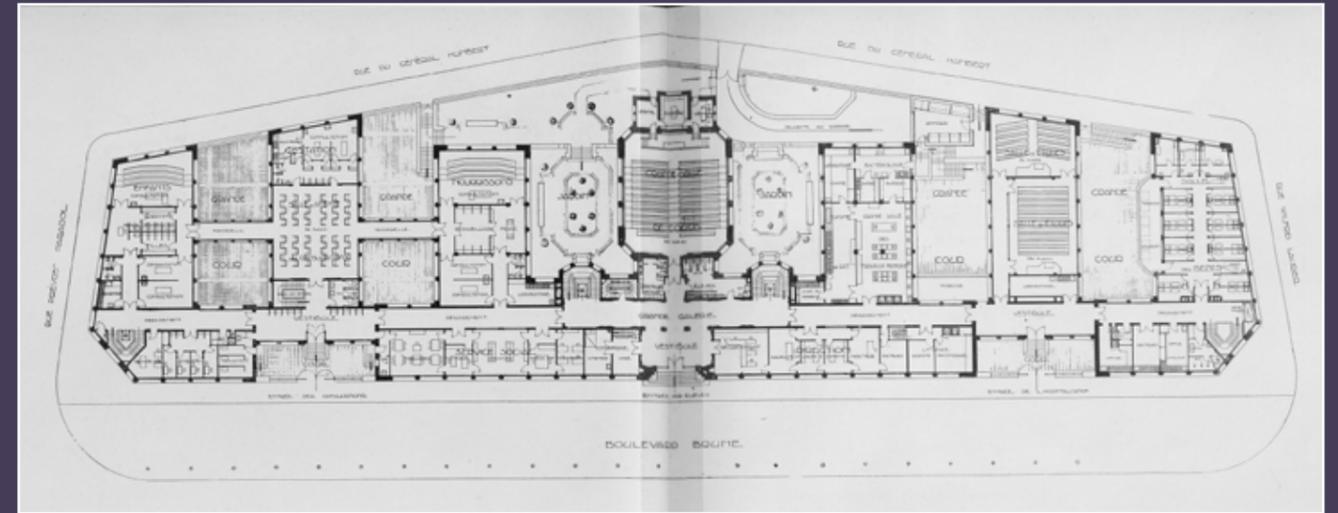
**Observation du DHAAP** : avis « défavorable » du 09/04/2021 : L'Institut Paris Brune sis au 26, boulevard Brune, est construit en 1933 par les architectes Ch. Duval, E. Gonse, A. Dresse et L. Oudin, pour accueillir l'« École de périculture de la faculté de Médecine de Paris ». L'immeuble est considéré comme une des meilleures réalisations françaises en matière d'architecture hospitalière et [...] publiée dans les plus importantes revues d'architecture de l'époque (voir *L'Architecture*, vol. 46, n° 11, 15 novembre 1933, *L'Architecture*, n° 10, 1933, *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 8, 1933). Le DHAAP a pris connaissance du projet envisagé sur cet immeuble protégé par la Ville, malgré l'absence d'une documentation photographique complète qui aurait participé à une évaluation plus aisée de l'existant. Si la dépose systématique des cloisonnements au RDC pourrait être acceptée en considération du faible degré d'authenticité - qu'on peut remarquer en comparant les plans d'origine à ceux d'aujourd'hui -, il n'en est pas de même pour la démolition de l'escalier reliant le RDC au R+1. Celui-ci étant vraisemblablement d'origine, au vu de son emplacement, sa préservation doit être envisagée. Le projet prévoit une extension de bureaux dans une cour au RDC, en lieu et place de la ventilation du groupe électrogène : il serait envisageable d'éviter toute construction des espaces extérieurs, initialement prévus pour des raisons de ventilation et lumière dans les édifices hospitaliers, dans le respect du plan masse d'origine. Une telle intervention engendrerait en outre une perte de matière inenvisageable, par la démolition des allèges pour transformer des fenêtres en portes. La plupart des menuiseries appelées à être remplacées semblent être celles d'origine (le dossier ne donne pas des renseignements à cet égard) : si leur conservation serait toujours préférable, par des solutions techniques pour les adapter aux besoins contemporains, le choix de respecter le dessin d'origine est apprécié. Quant à la réalisation de l'escalier extérieur et au préau, il nous semble porter atteinte à l'esthétique de ce bâtiment : bien que les ailes donnant sur la rue du général Humbert aient fait l'objet d'une surélévation modeste, la qualité architecturale du bâtiment et sa cohérence restent inchangées et à préserver d'ajouts disgracieux. Pour ces motifs, l'avis du DHAAP ne peut qu'être défavorable.



Vue du bâtiment depuis le boulevard Brune, publiée dans *L'Architecture*, vol. 46, n° 11, 15 novembre 1933.



Vue du bâtiment depuis la rue du Général Humbert, publiée dans *L'architecture d'aujourd'hui* n° 8, 1933.



Plan du rez-de-chaussée, publiée dans *L'architecture*, n° 10, 1933.



Plan du rez-de-chaussée, état existant avec indication en rouge des démolitions prévues (© E. Dardy / M. Tirel).



Vue d'insertion du projet depuis la rue du Général Humbert (© E. Dardy / M. Tirel).

## MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M<sup>me</sup> Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Bérénice Gaussuin, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M<sup>me</sup> Jacqueline Osty, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M<sup>me</sup> Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M<sup>me</sup> Claire De Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M<sup>me</sup> Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M<sup>me</sup> Laurence Patrice, M<sup>me</sup> Hanna Sebbah, M<sup>me</sup> Karen Taieb, M<sup>me</sup> Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Dominique Alba, M<sup>me</sup> Irène Basilis, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet  
Laurent Favrole  
Sébastien Lailler  
Monica Marchese  
Pauline Rossi  
Simon Texier

## CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre  
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »